COMPTE RENDU

DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

EN DATE DU 1er MARS 2021

Le Conseil d'arrondissement du 10e s'est réuni :

Le lundi 1er mars 2021 à 18h30

La réunion s'est déroulée par voie dématérialisée sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. La séance a été diffusée en direct via le lien internet du site de la Mairie.

Étaient présents :

M. Éric ALGRAIN

M. Raphaël BONNIER

Mme Kim CHIUSANO

M. Ulf CLERWALL

Mme Alexandra CORDEBARD

M. David DELPLANQUE

Mme Awa DIABY

Mme Isabelle DUMOULIN

M. Rémi FÉRAUD

M. Bertil FORT

M. Philippe GUTTERMANN

Mme Pauline JOUBERT

M. Élie JOUSSELLIN

Mme Philomène JUILLET

Mme Laurence PATRICE

M. Sylvain RAIFAUD

Mme Sylvie SCHERER

M. Paul SIMONDON

Mme Léa VASA

Mme Dominique VERSINI

M. Thomas WATANABE-VERMOREL

Le quorum est atteint.

SOMMAIRE

Projet de délibération : MA10 2021 04 4

Projet de délibération : MA10 2021 05 4

DÉLIBÉRATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INTERVENTION ET SOUMISES AU DÉBAT AVANT LE VOTE 4

Projet de délibération : MA10 2021 07 4

Projet de délibération : 2021 DVD 18 7

Projet de délibération : 2021 DAC 636 10

Projet de délibération : 2021 DASES 20 11

Projet de délibération : 2021 DEVE 22 12

Projet de délibération : 2021 DASCO 18 15

DÉLIBÉRATIONS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INTERVENTION ET VOTÉES GLOBALEMENT 17

Projet de délibération : 2021 DAJ 10 17

Projet de délibération : 2021 DAE 69 17

Projet de délibération : 2021 DFPE 52 18

Projet de délibération : 2021 DFPE 77 18

Projet de délibération : 2021 DFPE 101 18

Projet de délibération : 2021 DAC 370 18

Projet de délibération : 2021 DAC 375 18

Projet de délibération : MA10 2021 06 18

Projet de délibération : 2021 DAC 371 18

Projet de délibération : MA10 2021 08 19

Projet de délibération : 2021 DASES 25 19

Projet de délibération : 2021 DAE 68 19

VŒU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN RELATIF À LA CRÉATION D'UN CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ DANS LE 10e ARRONDISSEMENT 20

VŒU RELATIF À L'OCCUPATION, L'ANIMATION ET LA SÉCURITÉ SUR LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT 23

VŒU RELATIF À LA SAUVEGARDE DU MUSÉE DE L'ÉVENTAIL, SIS AU 2 BOULEVARD DE STRASBOURG, PARIS 10e, PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT 27

VŒU RELATIF À L'ORGANISATION DES PROCHAINS CONSEILS D'ARRONDISSEMENT EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE, PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT 30

La séance est ouverte à 18h34.

Mme CORDEBARD salue tous les présents et, en absence de questions de pré-conseil, entame l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

ORDRE DU JOUR

Objet : Désignation de la secrétaire de séance.
Projet de délibération : MA10 2021 04
Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose au bénéfice de l'âge la désignation de Mme VASA comme secrétaire de séance.

Mme Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 19 janvier 2021.
Projet de délibération : MA10 2021 05
Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

En absence d'observations ou de corrections à apporter, **Mme CORDEBARD** propose de mettre aux voix le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 19 janvier 2021.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 19 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

Mme CORDEBARD introduit la première délibération ayant fait l'objet d'une demande d'intervention, en rappelant aux deux rapporteurs que d'après le nouveau règlement intérieur ils disposent chacun de quatre minutes de temps de parole.

DÉLIBÉRATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INTERVENTION ET SOUMISES AU DÉBAT AVANT LE VOTE

Objet : Choix de la gestion par délégation de service public pour les centres Paris Anim' Espace Château-Landon, Granges-aux-Belles, Jean Verdier et Espace Jemmapes dans le 10e arrondissement. Autorisation à Madame la Maire du 10e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la gestion de ces équipements.
Projet de délibération : MA10 2021 07
Rapporteurs : Philippe GUTTERMANN et Isabelle DUMOULIN

M. GUTTERMANN rappelle que la délibération MA10202107 marque le début de la réflexion pour la procédure de délégation de service public. Il sait que l'ensemble des élus du 10e arrondissement ont à cœur le bon déroulement de cette procédure, et il est déterminé à y travailler sans relâche. La MA10202107 est aussi une délibération transversale avec la délégation à la Jeunesse, ce qui explique que Mme DUMOULIN en soit la co-rapporteure. L'adjointe communiste à la Maire de Paris Hélène BIDARD aidera la réflexion des élus du 10e arrondissement, qui pourront également compter sur l'expertise des services centraux de la DJS et sur celle de l'équipe de la circonscription 8-9-10 de la même DJS.

Depuis le 1er septembre 2017, la gestion des équipements des centres Paris Anim' dans le cadre d'une délégation de service public s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les habitant.es du 10e

arrondissement ont pu en profiter, grâce en particulier à l'énergie déployée par le CRL10 dans la mise en œuvre de la délégation. Le CRL10 est une belle association d'éducation populaire, qui mérite d'être soutenue. Il faudra cependant veiller à rester neutre vis-à-vis de l'appel à candidatures pour la future délégation de service public. À partir du bilan de la dernière période, M. GUTTERMANN souhaite préparer un travail commun sur le long terme. M. GUTTERMANN se réjouit que le processus s'inscrive dans le temps long et considère comme pertinente une réflexion sur cinq ans, voire plus, car il juge préférable d'avoir une Délégation de Service Public (DSP) sur cinq ans plutôt qu'une convention renouvelée tous les ans. Cela permettra de se fixer des objectifs clairs et précis, qui seront d'une grande utilité pour la population. En raison du contexte sanitaire et de l'épidémie de COVID-19, il est possible que la délégation actuelle soit prolongée plus longtemps. Il faudra rester vigilant à cette possibilité.

Par rapport à la longueur du processus, Mme DUMOULIN ajoute que l'actuelle DSP, dont le CRL10 est le délégataire, restera en vigueur jusqu'au 31 août 2022. Le processus qui commence sera progressif. En tant qu'adjointe à la Jeunesse, elle souhaite relever l'importance des centres Paris Anim', qui jouent un rôle essentiel en matière de politique pour la jeunesse en permettant d'œuvrer auprès des jeunes du 10e arrondissement sur différents axes. Un axe important concerne l'accès pour tous les jeunes aux loisirs, à la culture, aux sports et, de façon générale, à l'éducation populaire, mais également leur accès aux droits avec, par exemple, le Point Information Jeunesse (PIJ) de l'espace Château-Landon.

Un autre axe important est représenté par l'engagement citoyen qui permet l'émergence et le soutien de projets pour lesquels les structures des centres Paris Anim' entrent en relation avec d'autres acteurs de l'arrondissement, comme les associations culturelles, les associations de quartier, les associations sportives, les clubs de prévention, les centres sociaux, etc.

À l'instar de M. GUTTERMANN, Mme DUMOULIN souhaite profiter de l'occasion pour saluer l'actuel délégataire et ses équipes, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour maintenir depuis mars 2020 le plus d'activités possible en s'adaptant aux multiples contraintes imposées par les consignes sanitaires.

Les centres Paris Anim' sont essentiels non seulement pour la jeunesse du 10e arrondissement, car le public qu'ils accueillent ne se réduit pas à la tranche des 11-30 ans. C'est la raison pour laquelle, à partir de la DSP en cours et en tenant compte de l'évidente et nécessaire neutralité rappelée par M. GUTTERMANN, l'élaboration de la nouvelle délégation de service public prendra une dimension collective et transversale.

Pour Mme PATRICE, la question de la délégation de service public pour les centres Paris Anim' doit être considérée sous tous ses aspects. Elle ne doute pas qu'Hélène BIDARD, adjointe à la Maire de Paris en charge de la Jeunesse et de l'Éducation populaire, partage cette attention volontariste et soit prête à soutenir les élus du 10e arrondissement dans leurs réflexions.

Au nom du groupe communiste, elle tient d'abord à féliciter le CRL10 pour sa bonne gestion pluriannuelle. Elle informe ensuite ses collègues que son intervention portera plus spécifiquement sur le volet culture, car la culture a et doit conserver une place très importante au sein des centres Paris Anim'. Le secteur culturel est en souffrance depuis désormais un an et l'ensemble de la population est en manque de propositions culturelles « vivantes ». Fort heureusement, le numérique offre quelques compensations, auxquelles le CRL10 n'est d'ailleurs pas étranger. Il faut cependant tenir compte de la « fracture numérique » qui s'est creusée entre la population, et œuvrer pour amplifier toutes les actions culturelles destinées aux habitants du 10e arrondissement dans la perspective, sinon d'un retour immédiat à la normale, du moins d'une prochaine ouverture à plus de possibles.

Il faut préserver de belles initiatives telles que « La Nuit du Théâtre », ce festival de cours de théâtre « libre et désordonné » qui aurait dû avoir lieu en février 2021 dans l'Espace Jemmapes. Mme PATRICE pense également à toutes les expositions qui se sont tenues et qui se tiendront dans les différents centres Paris Anim', ainsi qu'aux « Petits Poètes » qui offrent toujours de riches événements à la Grange-aux-Belles. Le retour des beaux jours est attendu avec impatience, dans l'espoir de retrouver en 2021 le festival des « Voix sur berges » qui constitue une véritable fête populaire rassemblant 200 chorales et 5000 chanteurs. Il ne s'agit que de quelques exemples qui n'excluent pas d'autres projets aptes à déployer des énergies nouvelles, multiples, intergénérationnelles et participatives. Parce que la culture nourrit le goût de vivre et d'être ensemble, la culture « vivante » promue par les centres Paris Anim' doit continuer à avoir une place importante dans la future DSP.

Mme SCHERER souhaite souligner l'importance des équipements des centres Paris Anim' dans la vie du 10e arrondissement. S'il est nécessaire de s'intéresser aux différentes activités et animations que ces centres proposent aux habitants du quartier, il est également nécessaire de se pencher sur le rôle que les élus souhaitent leur voir jouer pour la période 2022-2026. Bien qu'il soit prématuré d'arrêter un cahier des charges, elle tient toutefois à donner quelques pistes de réflexion pour la construction de ce nouveau cahier des charges.

Pour Mme SCHERER, il est d'abord indispensable d'intégrer une démarche de développement durable dans les modalités de fonctionnement des équipements des centres Paris Anim', que ce soit dans leur quotidien ou dans les événements dont ils sont porteurs. Comme rappelé par la délibération, c'est bien l'offre d'activités régulières qui constitue la base du modèle économique de ces centres. Depuis des années, ceux-ci mènent également un certain nombre d'actions gratuites dans l'espace public, comme l'organisation du carnaval et les « Voix sur berges », ou encore « La vie continue » une série de concerts au cœur de la Grange-aux-Belles qui s'est tenue au mois d'août et qui a bien montré la capacité d'adaptation de ces structures.

Les animations culturelles sont des événements incontournables qui participent à la vie collective du 10e arrondissement. Mme SCHERER ne reviendra pas sur l'axe essentiel représenté par la jeunesse et la parentalité, dont a déjà parlé Mme DUMOULIN. Elle suggère simplement d'imaginer de nouvelles activités au bénéfice des générations qui soient structurées autour de l'Internet. Il lui semble en outre indispensable qu'un volet social soit intégré dans le cahier des charges, afin de développer des actions au service du plus grand nombre, comme celles jadis portées par « Les Petits Poètes ». Au cours des dernières semaines, Mme SCHERER a sollicité les centres Paris Anim' pour la confection de masques, en vue de la rentrée scolaire des enfants du CHU Lumière du Nord, et pour le lancement prochain d'ateliers de confection de protections hygiéniques en direction des lycéennes et des étudiantes du 10e arrondissement. En réponse aux besoins apparus dans le contexte de crise sanitaire et économique actuelle, ont également été proposés des paniers alimentaires destinés aux familles économiquement fragilisées. Ce type d'actions devrait pouvoir être intégré dans un outil qui sera au service non seulement des usagers mais aussi des habitants du quartier. Un travail en amont est nécessaire pour que les quatre centres Paris Anim' puissent répondre aux enjeux du 10e arrondissement.

M. ALGRAIN tient pour sa part à rappeler trois points importants qui concernent la culture, et notamment les conservatoires et les écoles de musique du 10e arrondissement. Dans le cadre de la délégation de service public, il a été demandé à l'association CRL10 d'être proactive en direction des conservatoires. Cela a été le cas tout récemment, mais il faut continuer d'être vigilants.

Du moment qu'il s'agit de la plus grosse activité financée par la collectivité parisienne dans le 10e arrondissement, il est ensuite important de s'assurer que les programmes d'activité seront évolutifs et, surtout, participatifs, c'est-à-dire qu'ils associeront les usagers, les personnels et tous les acteurs associatifs et institutionnels. Il s'agit d'un élément déterminant du règlement des centres Paris Anim' du 10e arrondissement et il faut absolument que la future délégation de service public intègre cet aspect de manière très précise.

Enfin, comme Mme Scherer l'a rappelé, il est essentiel pour M. ALGRAIN de proposer une offre spécifique à l'intention des populations fragilisées. Ces populations fragilisées ne sortiront pas indemnes de la crise sanitaire et sociale, et il est extrêmement important que cette dimension soit prise en compte par la structure de service public.

Mme CORDEBARD rappelle aux élus l'importance de travailler ensemble pour adapter le nouveau cahier des charges aux besoins actuels du 10e arrondissement. La crise sanitaire leur a permis de constater les bénéfices apportés par les centres d'animation et, plus largement, par l'ensemble du tissu associatif dans des quartiers en difficulté comme celui de la Grange-aux-Belles. En raison de l'aide précieuse fournie par les quatre centres Paris Anim' auxquels la Mairie est très attachée, ainsi que de la quantité et de la qualité des offres produites par leurs équipements, les élus doivent se préparer au renouvellement en tenant compte du fait que des candidatures autres que celle du CRL10 pourront se présenter.

Mme CORDEBARD tient à remercier à son tour l'ensemble des équipes du CRL10 pour avoir su fabriquer un projet associatif très intéressant et avec une forte culture démocratique impliquant un grand nombre d'acteurs. Elle les remercie également pour le dynamisme qu'elles ont installé dans le

10e arrondissement et pour la qualité de leurs interventions, tout particulièrement sur le plan de l'éducation populaire. Madame la Maire propose ensuite aux élus de passer au vote.

La délibération MA10 2021 07 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Bi-pôle Gare de l'Est-Gare du Nord. Convention de financement Travaux REA 1.
Projet de délibération : 2021 DVD 18
Rapporteure : Pauline JOUBERT

Mme JOUBERT explique que le bi-pôle Gare de l'Est-Gare du Nord comprend trois gares majeures, la Gare du Nord, la Gare de l'Est et la Gare de Magenta, et accueille chaque jour de nombreux voyageurs, dont une partie des 800 000 voyageurs de la Gare du Nord. Il est constitué de deux pôles physiquement distincts : le pôle Paris-Nord avec la Gare du Nord, la Gare de Magenta et la station de métro La Chapelle, et le pôle Paris-Est avec la Gare de l'Est et la station de métro Château-Landon, les deux étant situés à environ 500 m de distance. Ce bi-pôle est traversé par quatre lignes de métro, trois lignes de RER, trois lignes de Transilien et 17 lignes de bus.

En dépit de leur proximité, il n'existe actuellement aucune liaison lisible, confortable, ni vraiment performante entre ces pôles gares. Il faut donc construire entre eux une correspondance optimisée et accessible à tous et à toutes, et proposer un projet non seulement de liaison physique, mais également d'identification de l'ensemble du bi-pôle. L'aménagement du lien de surface rue d'Alsace et rue de Dunkerque améliorera la lisibilité, le confort et la sécurité de la correspondance pour des voyageurs qui sont susceptibles d'être chargés de bagages. Les correspondances souterraines par un futur tunnel passant sous la rue La Fayette entre la Gare de Magenta et l'arrière de l'OKKO Hôtels, puis derrière l'hôtel jusqu'à la Gare de l'Est, permettra un gain de temps pour les voyageurs du quotidien.

En plus de ces deux aménagements, sont prévues des liaisons verticales entre les différents niveaux, derrière l'hôtel de la rue d'Alsace, au niveau de la passerelle d'accès au jardin Marielle-Franco et au niveau de l'escalier monumental ; une liaison entre le futur tunnel sous la rue La Fayette et le tunnel de Château-Landon existant ; l'accès des personnes à mobilité réduite au quai de banlieue de la Gare de l'Est ; depuis ce tunnel de Château-Landon. Les personnes à mobilité réduite pourront ainsi rejoindre la Gare du Nord depuis un train de banlieue arrivant de la Gare de l'Est. Des liaisons spécifiques aux personnes à mobilité réduite dans la Gare du Nord seront réalisées dans le projet StatioNord. Pour les habitant.es du 10e arrondissement, il sera ainsi possible de rejoindre la Gare du Nord directement depuis l'accès de la station de métro Château-Landon qui donne sur le Faubourg Saint-Martin.

Ce projet est piloté par Île-de-France Mobilités avec plusieurs partenaires : l'État, la Ville de Paris, la Région, Île-de-France Mobilités, la SNCF Gares & Connections et le CDG Express. L'opération est décomposée en 10 éléments, dont le financement est présenté aux élus dans la délibération DVD 18, et concerne à la fois les liens de surface, les liens souterrains et les liens verticaux. Par souci de simplification, plutôt qu'une participation qui aurait pris la forme d'un pot commun auquel tous les partenaires auraient été amenés à contribuer, il a été convenu que la Ville finance seule les aménagements de voirie en surface qui sont de son domaine exclusif. Elle reste pour autant dans les réunions de coordination du projet. La convention qui est soumise aux élus porte donc également sur le financement de la liaison de surface, entièrement financée par la Ville pour un montant de 3,6 millions d'euros, soit 6% du coût global des travaux. Ces travaux, qui ont fait l'objet d'une concertation avec les habitant.es du 10e arrondissement sous la précédente mandature, ont commencé le mois de février 2021.

Au nom du groupe écologiste, Mme VASA salue le nouveau chantier du bi-pôle Gare de l'Est-Gare du Nord, qu'elle estime utile et nécessaire pour améliorer la vie des voyageurs et des riverains. Elle souhaite cependant porter deux réflexions dans le débat. La première concerne le fait qu'une partie du chantier est financée par le CDG Express, un projet qui est actuellement menacé par une décision de justice, même si les travaux ont pour le moment été arrêtés seulement sur quelques tronçons du tracé. L'avenir incertain du CDG Express pose ainsi la question de l'avenir des aménagements du bi-pôle Gare de l'Est-Gare du Nord que celui-ci aurait dû financer.

La deuxième réflexion que le groupe écologiste souhaite porter à l'attention des élus concerne la petite maison située à l'angle entre la rue de l'Aqueduc et la rue La Fayette, juste en face de l'entrée de la Gare de Magenta. Cette maison est depuis de nombreuses années laissée à l'abandon, même s'il s'agit d'un immeuble dont l'intérêt patrimonial a été mis en évidence par la Commission du Vieux Paris. Des porteurs de projets, et notamment un collectif d'artistes, se sont d'ailleurs manifestés pour l'utiliser du moins temporairement. Mme VASA aimerait savoir s'il serait possible de profiter des travaux qui seront réalisés dans le quartier pour la restaurer.

M. JOUSSELLIN déclare que les élus du groupe communiste voteront en faveur de la délibération DVD 18, car ils estiment que le projet du bi-pôle Gare de l'Est-Gare du Nord est un beau projet d'aménagement, dont ils saluent la réalisation après de nombreuses années de préparation. Ils partagent cependant l'inquiétude exprimée par le groupe écologiste vis-à-vis du fait que le CDG Express est partie prenante de la convention. Comme Mme VASA l'a rappelé, la réalisation du projet CDG Express est actuellement contestée. Le groupe communiste s'y oppose avec virulence et espère que ce projet ségrégatif excluant les villes de banlieue et extrêmement coûteux ne verra pas le jour. Mais la non-réalisation du projet du CDG Express ne risque-t-elle pas de mettre en danger la délibération ? M. JOUSSELLIN souhaiterait être rassuré sur ce point.

M. DELPLANQUE fait savoir que le groupe Génération.s votera en faveur de la délibération DVD 18. Le projet du bi-pôle Gare de l'Est-Gare du Nord est une opération très attendue aussi bien par les usagers des transports que par les riverains. L'aménagement du lien de surface entre la rue d'Alsace et la rue de Dunkerque, couplé à la création de liaisons souterraines, devrait permettre d'apaiser le quartier tout en facilitant le trajet des usagers. Les correspondances seront plus rapides, plus lisibles, plus accessibles et pourront notamment être empruntées par les personnes à mobilité réduite. La Ville de Paris est concernée par la convention, car elle pilote et finance la rénovation du lien de surface au niveau de la rue d'Alsace. Le budget a été maîtrisé depuis les premières phases de l'étude, et le chantier a déjà démarré.

Cette opération atteindra cependant tous ses objectifs seulement si elle est réalisée dans sa globalité. Dans les réunions de coordination, il faudra ainsi veiller à ce que le financement et le calendrier annoncé par SNCF Gares & Connexions soient respectés, notamment en ce qui concerne la création de la liaison souterraine qui reliera la Gare de Magenta au pôle des transports de la Gare de l'Est. Pour cette raison, le groupe Génération.s souhaite relever deux points de vigilance : le premier a déjà été souligné et concerne l'incertitude du projet CDG Express, qui ne doit en aucun cas fragiliser la création du lien souterrain. La convention de financement qui est soumise à l'avis des élus permet de dissocier les différentes interventions d'un point de vue budgétaire, mais il faudra rester vigilant sur l'organisation des travaux, comme le montre l'exemple des travaux de rénovation du RER B, pilotés par la Région, dont la réalisation a été repoussée à cause de la mutualisation avec les travaux du CDG Express.

Le deuxième point d'alerte concerne la densité des chantiers dans le quartier, avec le projet de rénovation de la Gare du Nord d'une part et les travaux de l'Hôpital Lariboisière de l'autre. Il est primordial que la réalisation de la liaison souterraine, prévue dans la convention pour le premier semestre 2023, ne souffre pas des travaux de création du centre commercial de la Gare du Nord. La pacification du quartier et l'amélioration des trajets des usagers doivent être prioritaires. Il est également du devoir de la SNCF Gares & Connexions de coordonner ses propres chantiers, car son refus d'utiliser le fret ferroviaire pour approvisionner le chantier de la Gare du Nord risque d'engorger le quartier en camions. Le Comité de suivi des chantiers devra être très vigilant sur ce point.

Pour conclure, M. DELPLANQUE souhaite rappeler que les travaux qui font l'objet de la présente convention ne concernent que la première phase de l'opération. La deuxième phase, qui, en plus du lien avec la Gare de Magenta, permettra de desservir en souterrain l'ensemble des quais de la Gare de l'Est et de relier Château-Landon, est annoncée pour 2027 au plus tard sous réserve des financements de l'État et de la Région. Face aux centaines de millions d'euros qui sont destinés à la création du centre commercial de la Gare du Nord, on ne peut qu'espérer que la Région et l'État bouclent rapidement le financement de la deuxième phase de l'opération en lui permettant de se réaliser dans sa globalité.

M. FORT tient à souligner que le projet du bi-pôle Gare de l'Est-Gare du Nord fait partie des projets structurants et vraiment importants pour le quartier des deux grandes gares du 10e arrondissement.

Comme il a déjà été dit, ce projet permettra de faciliter les déplacements des voyageurs d'une gare à l'autre et permettra aux habitants, par exemple à ceux de Château-Landon, de se rendre plus rapidement à pied à la Gare du Nord ou à la Gare de l'Est en empruntant le lien souterrain. Il permettra également de libérer des espaces en surface, et de revoir ainsi les mobilités en partenariat avec Île-de-France Mobilités. Le projet du bi-pôle fait partie d'un tout, qui touche à la transformation du quartier des deux gares en passant par le projet de modernisation de la Gare du Nord 2024 et par la réflexion sur les nouvelles mobilités. À l'heure actuelle, ce quartier est particulièrement encombré, car un grand nombre de voyageurs transitent aussi bien par la Gare du Nord que par la Gare de l'Est. Il sera ainsi possible de réfléchir à nouveau au schéma de mobilités, et notamment au trajet des bus, dont le nombre est considérable sur la rue du Faubourg Saint-Denis.

M. FORT souhaite néanmoins attirer l'attention du Conseil sur plusieurs points d'alerte. Il faudra tout d'abord veiller à ce que la nouvelle liaison souterraine ne ressemble pas, en matière de sécurité et de propreté, à celle qui existe déjà entre la Gare du Nord et le boulevard de La Chapelle. Il faudra ensuite faire en sorte que la piétonnisation de la rue d'Alsace soit une opération vraiment réussie. Pour cela, il sera utile de considérer ce qui a été fait à d'autres endroits de Paris, afin de ne pas commettre les mêmes erreurs. Les opérations de piétonnisation réalisées sur la place de la République et sur la place Jan-Karski montrent, par exemple, que la végétalisation avec des pots de fleurs ne fonctionne pas, car certaines personnes s'en servent comme dépotoir. D'après M. FORT, il serait préférable d'installer sur la rue d'Alsace des arbres ou rien du tout. Un autre enseignement que l'on peut tirer de la place Jan-Karski concerne son occupation par des personnes qui consomment des boissons alcoolisées, dont la présence éloigne les familles et les riverains. Il faudra assurer des mesures de sécurité avec, par exemple, l'installation de caméras de surveillance, et assurer également des passages réguliers des services de propreté.

Avant de terminer son intervention, M. FORT tient à dire un mot sur l'aspect esthétique des nouveaux aménagements. Dans le projet du bi-pôle Gare de l'Est-Gare du Nord, les lampadaires historiques semblent avoir disparu. Il se demande s'il ne serait pas possible de les conserver, afin de garder l'authenticité qui caractérise un grand nombre de quartiers du 10e arrondissement.

Mme CORDEBARD donne la parole à Mme JOUBERT pour lui permettre de répondre aux questions des élus.

Mme JOUBERT remercie ses collègues qui ont globalement salué le projet du bi-pôle Gare de l'Est-Gare du Nord. Elle entend leurs alertes sur le conditionnement d'une partie des travaux à la réalisation du CDG Express, mais précise à nouveau que les travaux de la rue d'Alsace ne sont pas concernés par une éventuelle annulation, car ils sont autofinancés et seront réalisés quoiqu'il advienne. L'exécutif veillera cependant à obtenir, dans le cadre partenarial, l'aménagement d'une salle d'échanges permettant une desserte facilitée.

En ce qui concerne la maison du Puisatier, Mme JOUBERT répond à Mme VASA que celle-ci n'est pas incluse dans le projet. Elle prend note de ses observations et veut bien en discuter dans un débat, mais non dans le cadre de la délibération DVD 18. Quant au point sur les mobilités indiqué par M. FORT, Mme JOUBERT convient avec lui que la question des bus est pertinente dans le quartier des deux gares, mais rappelle qu'aucun bus ne passe par la rue d'Alsace et que, sous l'action décidée de Mme CORDEBARD, les trajets des bus ont déjà été réduits considérablement. Elle en profite pour ajouter que le projet d'aménagement en surface de la rue d'Alsace permet la création de nombreuses attaches vélo à plusieurs endroits.

Quant au fait que la végétalisation des rues et des places parisiennes avec des pots de fleurs ne soit pas idéale, Mme JOUBERT invite M. FORT à ne pas oublier que la plantation en pleine terre n'est pas autorisée dans la rue d'Alsace. Même s'il est toujours préférable de planter des arbres, il faudra ainsi se contenter de mettre des bacs de fleurs. M. FORT a également évoqué la possibilité d'assurer plus de sécurité dans le quartier grâce à la vidéoprotection, mais il s'agit d'une décision qui appartient à la Préfecture de police. Enfin, Mme JOUBERT précise qu'il n'existe pas de lampadaires historiques dans le quartier des deux gares. Aux vieux luminaires accrochés aux murs des immeubles, qui restent dans le projet, s'ajouteront de nouveaux luminaires qui ont été validés par les habitant.es du 10e arrondissement et qui amélioreront la vie du quartier en apportant plus d'éclairage et plus de sécurité.

Mme CORDEBARD remercie Mme JOUBERT pour sa présentation très complète du projet du bi-pôle Gare de l'Est-Gare du Nord et pour les explications supplémentaires fournies aux élus. Elle rappelle que ce projet avait été travaillé avec les habitant.es du 10e arrondissement et qu'il est issu dans sa forme actuelle de la concertation menée d'abord par M. FÉRAUD et ensuite par elle-même. La question de la maison du Puisatier est un sujet déjà abordé en Conseil d'arrondissement. Mme CORDEBARD demande aux élus de s'engager avec elle pour lancer un appel à projets, afin que ce lieu ne demeure pas abandonné et qu'il retrouve sa vie d'antan.

Quant aux inquiétudes exprimées par M. FORT, Madame la Maire n'estime pas qu'un problème de sécurité ou d'ambiance doive faire renoncer à des projets d'aménagements destinés à améliorer la vie des habitant.es de l'arrondissement. Bien au contraire, il est nécessaire de continuer à aménager l'espace public pour favoriser le bien-être des citoyen.nes. En dépit de quelques petits retards, qui sont la conséquence du dernier vote au Conseil de Paris sur l'école de la rue Paradis, le 10e arrondissement obtiendra bientôt sa brigade de Police municipale qui lui permettra de mieux lutter contre les incivilités. Les pots de fleurs représentent une belle façon de végétaliser le quartier, à condition qu'ils soient bien entretenus, et pour cela il faut travailler tous ensemble. Mme CORDEBARD propose ensuite aux élus de passer au vote.

La délibération DVD 18 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Contrat de transaction indemnitaire avec la société CINELOUXOR.
Projet de délibération : 2021 DAC 636
Rapporteure : Laurence PATRICE

Mme PATRICE informe les élus que l'indemnisation prévue pour la société CINELOUXOR est d'un montant de 24 589 euros. La société a pris en charge la sécurisation du bâtiment situé au 170 de boulevard de Magenta, dont la Ville est propriétaire, et gère le site par délégation de service public depuis le 1er janvier 2020. Les travaux qu'elle a effectués étaient liés au chauffage, à la reprise d'air et à la ventilation. Mme PATRICE en profite pour faire savoir que cette magnifique salle de cinéma, qui a été créée par l'architecte Henri Zipcy en 1921, fêtera cette année son centenaire.

Entièrement rénové en 2013, le Louxor dispose actuellement de trois salles et représente le symbole de la culture du cinéma dans le 10e arrondissement. Mme PATRICE n'a pas l'intention de s'attarder sur le sort qui est fait aux établissements culturels, musées, salles de spectacles et cinémas qui comme le Louxor ont dû fermer, rouvrir et fermer à nouveau sans aucun calendrier de reprise, en subissant l'« entêtement ravageur » de l'État. Et cela en dépit de la mobilisation de nombreuses personnalités politiques et culturelles qui demandent au gouvernement de procéder à leur réouverture avec un protocole sanitaire strict. Elle espère néanmoins que les salles de cinéma pourront rouvrir dans quelques semaines et que le Louxor pourra commencer les festivités et vivre 100 ans de plus.

Mme PATRICE souhaite également profiter de l'occasion pour inviter les élus à découvrir une belle initiative de l'association Paris-Louxor qui, à l'occasion du centenaire et avec le double objectif de soutenir le moral des salles de cinéma parisiennes et de maintenir les liens entre les habitants et les cinéphiles, a lancé l'opération « Cinémas de Paris ». Il s'agit d'une série de portraits de salles de cinéma que l'on peut retrouver sur le site de l'association Paris-Louxor avec des documents parfois inédits. Son intention est de donner la parole aux Parisien.nes en les invitant à collaborer au projet par l'envoi d'informations, de photos, de témoignages et de souvenirs personnels sur leur cinéma de quartier. Ces apports permettront d'enrichir et de partager avec le plus grand nombre les connaissances sur les salles de cinéma parisiennes, et notamment sur le Louxor. Les histoires des habitants du 10e arrondissement ont déjà commencé à être relayées sur les réseaux de la Mairie.

Mme CORDEBARD remercie Mme PATRICE et l'informe que l'inscription d'intervention sur la délibération DAC 636 a été annulée. Elle invite ensuite les élus à passer au vote.

La délibération DAC 636 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (367 220 euros) et conventions avec 15 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.
Projet de délibération : 2021 DASES 20
Rapporteure : Sylvie SCHERER

Mme SCHERER précise que la délibération DASES 20 s'inscrit dans le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, dont 13 500 personnes ont bénéficié en 2019. L'objectif principal des actions promues par les 15 associations qui font l'objet de la délibération consiste à faire valoir les droits des personnes en situation d'exclusion et à faciliter leurs relations avec les services publics, notamment en leur donnant accès à un ordinateur et à une connexion internet, et en leur fournissant une adresse e-mail pour qu'ils puissent entamer plus facilement un certain nombre de démarches. Les champs qui sont couverts concernent les droits au séjour, au logement, aux aides sociales et familiales, ainsi que la recherche d'emploi et la lutte contre les discriminations.

Deux de ces quinze associations œuvrent dans le 10e arrondissement : Chômeurs et Précaires de Paris (CPP), qui est sise au 33 rue du Château-Landon, et Droits d'urgence, qui est située au 5 rue du Buisson Saint-Louis. La première s'engage à assurer une action favorisant l'accès aux droits de personnes privées d'emploi ou en situation de précarité qui sont exclues des circuits institutionnels, en les informant de leurs droits sociaux et juridiques et en les accompagnant en vue d'une médiation auprès des administrations pour les aider dans leurs démarches, dans leur recherche d'emploi, et en proposant des activités d'entre-aide et de solidarité pour briser leur isolement.

La seconde propose des permanences juridiques gratuites, assurées par des bénévoles qualifiés et des juristes salariés de l'association en milieu associatif et hospitalier. Dans le cadre de ces permanences Droits d'urgence accompagne des personnes en situation de précarité, notamment d'origine étrangère, dans leurs démarches d'accès aux droits et à la justice, et favorise la prise en compte de leurs droits dans les structures de droit commun. Elle prend également en charge des usagers qui ne sont pas éligibles à l'aide juridictionnelle mais qui ont besoin d'accéder à la justice. Ce sont environ 500 personnes qui bénéficient annuellement de l'aide de cette association.

La délibération DASES 20 propose d'octroyer une subvention de 24 000 euros à Chômeurs et Précaires de Paris et une subvention de 30 000 euros à Droits d'urgence, ainsi que la signature d'une convention avec chacune de ces deux associations du 10e arrondissement.

Mme DUMOULIN rappelle que le non-recours aux droits est un problème majeur. Pour ne prendre que l'exemple du RSA, l'estimation des non-recours est de 30% à 40%. Sauf si l'on veut faire des économies sur le dos des plus pauvres, on ne peut que soutenir tout moyen mis en œuvre pour lutter contre le non-recours aux droits. Certaines personnes font le choix de l'inaction silencieuse, d'autres celui de la suspicion et de la stigmatisation. Pourtant en 2016 Claire HÉDON, Présidente du mouvement ATD Quart Monde, dénonçait avec force le fait que la fraude au RSA représentait 5 millions d'euros par an, soit 1% de la fraude, alors que la fraude fiscale détectée était de 3,8 milliards d'euros. D'autres personnes encore font le choix de l'infantilisation, autrement dit d'une charité paternaliste qui se traduit par le fait de limiter, bloquer, refuser le versement d'aides préférant distribuer de la nourriture ou ouvrir sporadiquement des hébergements d'urgence.

Le maintien dans la grande précarité est en réalité un choix politique, sous-tendu par l'idée que les plus démunis ne sont pas considérés comme des êtres libres et responsables, et que ce serait à d'autres de définir leurs besoins et d'y pourvoir. Isabelle BOUYER, déléguée nationale d'ATD Quart Monde, dénonce avec clarté dans un article publié le 26 février dans *Libération* le fait de mettre des pansements sur la pauvreté au lieu de travailler à sa disparition : « Depuis cet été le gouvernement enchaîne les réunions pour organiser l'aide alimentaire qu'on institutionnalise. Mais comment peut-on considérer que cela puisse être la solution ? Comment peut-on dire que dans un pays riche comme le nôtre on se contente de gérer la pauvreté plutôt que de vouloir la combattre ? ».

On ne peut que saluer l'action de ceux qui œuvrent à la survie des plus précaires, et soutenir les nombreuses initiatives solidaires qui se développent depuis mars 2020 en réponse à la grave crise que traverse le pays. Fort heureusement, face à une majorité gouvernementale qui refuse l'ouverture du RSA aux 18-25 ans, les associations prennent en main de nouvelles distributions alimentaires, destinées par exemple aux étudiant.es. Le groupe Génération.s salue d'ailleurs l'action de la Ville de Paris à côté

de ces associations, et partage le diagnostic d'Isabelle BOUYER et sa proposition d'un outil pour changer de paradigme social : l'instauration d'un revenu d'existence pour tous à partir de 18 ans. Non seulement il est démontré que cela n'incite nullement à la paresse, mais le caractère automatique d'un tel revenu lèverait l'humiliation de devoir quémander qui freine l'accès aux droits, et éviterait la complexité des démarches et les problèmes liés à la fracture numérique.

Dans l'état actuel de la législation française, malgré les tentatives récentes menées aussi bien au Sénat qu'à l'Assemblée nationale, il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès aux droits. L'enjeu est de limiter au maximum le développement de situations durables de poly-exclusion. Le groupe Génération.s appelle de ses vœux un changement de paradigme social dans les plus brefs délais et soutient pleinement la délibération DASES 20 en faveur des associations Chômeurs et Précaires de Paris et Droits d'urgence.

M. FORT observe que Droits d'urgence fait partie de la « galaxie » d'associations militantes qui gravitent autour de la Ville de Paris et qui prennent position en faveur, par exemple, des sans-papiers et des exilés ou contre les violences policières. Ce n'est pas son intention de remettre en question l'engagement militant de Droits d'urgence et de ses équipes, ni d'ailleurs l'efficacité de leur travail qui peut générer des bienfaits sociaux certains. Ce qu'il critique est en revanche le financement d'associations militantes, qu'elles soient de droite ou de gauche, par de l'argent public. Pour les Parisien.nes et, de façon générale, pour les collectivités et l'État, cela revient à financer parfois des actions illégales ou qui ont pour objectif de déconstruire des lois en vigueur. Ne pouvant pas donner un vote disjoint pour la délibération DASES 20, M. FORT préfère s'abstenir.

Mme SCHERER répond à M. FORT que toute action associative est militante, surtout lorsqu'elle est en direction des plus démunis. L'objectif visé par Droits d'urgence est d'accompagner les personnes qui n'ont pas de papiers et qui pour des raisons variées n'ont pas su déposer leur dossier, trouver le bon guichet ou la bonne porte pour accéder à des droits qui leur sont ensuite reconnus par les administrations. La base de l'engagement citoyen peut effectivement se dénommer militantisme, et Mme SCHERER regrette qu'un élu condamne le fait d'accompagner des associations qui aident des hommes et des femmes à devenir des citoyens.

Mme CORDEBARD convient avec Mme SCHERER que le mouvement associatif est, a été et sera de tout temps un mouvement militant, et rappelle qu'un certain nombre d'associations ont été à l'origine de l'acquisition de nouveaux droits concernant, par exemple, la défense et la protection de certaines catégories de personnes. La responsabilité revient aux pouvoirs publics de ne pas financer les idées, mais de financer les actions. C'est ce que fait la Ville de Paris en subventionnant des actions concrètes qui sont jugées utiles et d'intérêt général pour la collectivité. Et c'est dans ce cadre très strict que l'exécutif de la Mairie du 10e arrondissement vote des subventions au profit de telle ou telle action, et parfois au profit de telle ou telle association en fonctionnement pour les actions qu'elle développe. Mme CORDEBARD ne partage pas le point de vue de M. FORT et lui fait remarquer que tous les élus de toutes les municipalités, quels que soient leurs objectifs, financent un certain nombre d'actions d'associations militantes. L'exécutif du 10e arrondissement finance des associations au profil militant assez diversifié, et cela parce que chacune d'entre elles propose des actions qui sont utiles au plus grand nombre. Madame la Maire invite ensuite les élus à passer au vote.

La délibération DASES 20 est adoptée à l'unanimité (1 abstention).

Objet : Adoption d'une nouvelle Charte relative à la téléphonie mobile et création de l'Observatoire de la téléphonie mobile
Projet de délibération : 2021 DEVE 22
Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON explique que la révision de la Charte de la téléphonie mobile, à l'issue de l'ouverture des services à la nouvelle génération technologique de la 5G, s'est déroulée à la fois dans un cadre national et dans un cadre local. Depuis 2003, en effet, la Ville dispose d'une Charte parisienne de la téléphonie mobile signée avec les quatre opérateurs, qui favorise la transparence sur l'installation des antennes et

permet une forme de précaution complémentaire à celle nationale relativement au niveau d'émissions admis sur le territoire.

En octobre 2020, la Ville de Paris a ainsi lancé la discussion avec une concertation citoyenne, qui s'est tenue en novembre et qui a rendu 21 recommandations présentées au Conseil de Paris en décembre. Ont suivi des auditions d'associations, d'agences nationales et d'opérateurs, et enfin des négociations avec les opérateurs dans un contexte extrêmement concurrentiel et de forte pression commerciale. Le résultat est le projet de la nouvelle charte soumis à l'approbation des élus. Cette nouvelle charte permet de maintenir la transparence sur l'installation des antennes et un même niveau de précaution dans l'exposition aux ondes, en attente d'une analyse complémentaire réalisée par l'ANFR et l'ANSES sur les effets des antennes à faisceaux orientables de la nouvelle technologie.

La nouvelle charte favorise plus de transparence, en réponse à une demande très importante d'informations qui inclut la publication des études d'impact encore partielles. Elle tient compte du rapport relativement critique du Haut Conseil pour le climat sur le passage à la 5G, et également des avis de l'ANSES, de l'ADEME et d'un certain nombre d'agences. Elle s'engage à développer les études sur le recyclage et à faire en sorte que les opérateurs augmentent les points de collecte ; à promouvoir l'inclusion numérique en veillant à ce que l'accès à la nouvelle technologie soit disponible pour tou.tes, y compris par l'inscription dans des dispositifs comme le Fonds de Solidarité Logement ; à organiser des campagnes d'information sur les enjeux de la sobriété numérique et de prévention des pratiques à risque chez les plus jeunes.

La nouvelle charte s'engage enfin à mettre en place un observatoire qui sera chargé de partager les informations au fur et à mesure qu'elles seront disponibles, de rendre publiques les données fournies par les opérateurs sur le suivi de leurs engagements et de leurs trajectoires carbone, et également de préparer les futures évolutions technologiques, car d'autres bandes de fréquence seront amenées à s'ouvrir dans les prochaines années. À ce propos, M. SIMONDON suggère que la Mairie du 10e arrondissement organise une discussion citoyenne qui pourra se dérouler dans un cadre local plus apaisé que le cadre national.

M. RAIFAUD revient sur le fait que le mois de novembre la Ville de Paris a organisé une conférence citoyenne sur la 5G, au cours de laquelle un certain nombre d'orientations ont été proposées. Le travail s'est ensuite engagé avec les opérateurs pour réviser la Charte de téléphonie mobile parisienne. Un vendredi soir, pendant les vacances, les élus écologistes ont appris que la charte avait été signée par les opérateurs et la Ville de Paris avant d'être présentée aux conseils d'arrondissement et au Conseil de Paris. Si les opérateurs semblent pressés d'allumer la 5G, les citoyens se posent cependant plusieurs questions, que M. RAIFAUD souhaite reprendre pour souligner les importants « angles morts » du projet de la nouvelle charte.

Le premier de ces angles morts concerne l'impact environnemental de nouvelles technologies, et plus généralement des technologies, qui n'est pas pris en compte dans le projet. Il n'y a aucune incitation de la part des opérateurs à privilégier le réemploi pour lutter contre l'obsolescence programmée ni aucune campagne de prévention contre les risques liés aux écrans numériques et à leur abus.

On peut saluer le fait que le seuil d'émissions ait été fixé à 5 volt/mètre, même si ce seuil reste important par rapport à celui de 0,6 volt/mètre qui était recommandé par la plupart des associations et qui constituait l'un des objectifs des études précédentes. C'est bien que les personnes qui ont négocié la nouvelle charte aient pris en compte cette question, mais les délais d'instruction des dossiers d'antennes par les mairies d'arrondissement ont été réduits, ce qui réduit également la faculté des citoyens de mettre en discussion les implantations d'antennes. Des questions de proximité et d'équipements sensibles se posent sur un certain nombre d'implantations, que la réduction des délais d'instruction ne permet pas de remettre en cause.

Le groupe écologiste voudrait ajouter une clause de revoyure à la nouvelle charte, en attendant les résultats des deux études importantes de l'ANSES et de l'ADEME qui portent respectivement sur l'impact sanitaire et sur l'impact écologique des technologies 5G. De nouvelles discussions pourront être entamées avec les opérateurs sur la base de ces résultats. En dépit de quelques mérites présentés par le projet de la nouvelle Charte, le groupe écologiste le juge insuffisant et pour cette raison votera contre la délibération DEVE 22.

Après avoir déclaré que les élus communistes voteront en faveur de la délibération DEVE 22, M. JOUSSELLIN rappelle que, parmi les recommandations proposées au cours de la conférence citoyenne du mois d'octobre, certaines étaient en lien avec les préoccupations de son groupe, notamment la protection des données et les usages de la 5G. Une partie de ces recommandations relève de la responsabilité des opérateurs de téléphonie mobile. Il s'agit donc à travers la délibération d'actualiser la charte au regard des nouveaux enjeux, et de renforcer les engagements des opérateurs.

Du point de vue des élus communistes, certains points sont plutôt positifs : le fait que la Ville de Paris ait réaffirmé son opposition à l'expérimentation de la reconnaissance faciale dans l'espace public ; l'optimisation du recyclage et la réutilisation des équipements numériques ; la réalisation de campagnes d'information sur la consommation responsable ; le fait d'assurer sur les sites internet des collectivités une information transparente, complète et actualisée sur l'impact environnemental de la 5G.

M. JOUSSELLIN souhaite enfin saluer la mise en place de l'instance de suivi intitulée « Observatoire parisien de la téléphonie mobile », qui sera composée d'élus représentant tous les groupes du Conseil de Paris, des quatre opérateurs de téléphonie mobile, des associations de consommateurs et de locataires, des associations de protection de l'environnement, des agences nationales et régionales concernées et de deux experts scientifiques. Il lui semble en outre avoir lu dans la délibération que le délai d'instruction des mairies d'arrondissement n'est pas réduit mais reste de deux mois, et que c'est le délai de la Mairie centrale qui est réduit.

M. DELPLANQUE rappelle que, lors de précédents échanges au sein du Conseil d'arrondissement, les élus du groupe Génération.s avaient exprimé le souhait que la Ville de Paris demande à l'État un moratoire sur le déploiement de la 5G, en attente de disposer de données fiables sur ses impacts environnementaux. Ils avaient également demandé qu'un débat public soit organisé sur cette nouvelle technologie et ses usages. Comme M. SIMONDON l'a rappelé, l'État n'a pas mis en œuvre ces études, mais la Ville de Paris a réalisé une conférence citoyenne sur le sujet. Cet exercice démocratique s'est révélé très intéressant, et l'ensemble des recommandations qui en sont issues extrêmement pertinent. La recommandation n° 4 du premier thème, votée à 87% par la conférence citoyenne, revient d'ailleurs sur l'instauration du moratoire préconisé par le groupe Génération.s : « Recommandation : réaliser une étude d'impact environnemental par un bureau d'études indépendant, afin de définir précisément les impacts et les bénéfices de la 5G avant son déploiement ».

En attente des résultats d'une telle étude et en sachant que l'État ne s'est pas toujours penché sur le sujet, les élus du groupe Génération.s estiment que les modifications de la charte vont globalement dans le bon sens, et notamment la création de l'Observatoire parisien de la téléphonie mobile. Ils souhaitent néanmoins avoir plus de précisions sur la façon où les informations liées au déploiement de la 5G à Paris seront mises à disposition du public. M. DELPLANQUE se réfère en particulier à une autre recommandation issue de la conférence citoyenne demandant qu'une structure municipale permette d'accéder de façon transparente aux informations liées à la 5G. Les élus du groupe Génération.s considèrent que la nouvelle charte peut encore être améliorée et qu'elle n'est pas complètement aboutie. Ils s'interrogent sur la manière où elle pourra prendre en compte les résultats des études d'impact qui seront menées. Des amendements en ce sens sont en cours de discussion pour être votés lors du prochain Conseil de Paris. En attendant de connaître les résultats de ces échanges, les élus du groupe Génération.s donneront un vote par abstention.

M. FORT rappelle qu'il avait participé à la série de consultations qui s'étaient tenues en Conseil de Paris, à l'issue desquelles le groupe LR avait émis plusieurs recommandations reprises en partie par la nouvelle Charte de la téléphonie mobile. Les élus du groupe LR sont en faveur de la nouvelle technologie qui, si elle est utilisée à bon escient par la Ville de Paris, permettra d'améliorer la gestion de la ville en matière de propreté, de mobilité, de sécurité et de gestion des énergies. La nouvelle technologie fournira également l'opportunité de développer un écosystème d'entreprises innovantes, qui pourront travailler en partenariat avec la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement sur des thématiques de proximité.

La charte comporte néanmoins un angle mort en termes d'anticipation des évolutions de la technologie 5G. Elle n'évoque en effet que le début du déploiement de la nouvelle technologie, avec des ondes assez classiques, proches de celles utilisées par l'actuelle 4G. Il est bien connu que les opérateurs prévoient de développer le réseau dans les deux ans à venir avec de nouvelles longueurs

d'onde aux alentours de 26 Gigahertz, sur lesquelles il n'existe pas encore d'études sanitaires. À l'instar de M. RAIFAUD, M. FORT souhaite ainsi appliquer à la charte une clause de revoyure, de façon à ce que la Ville de Paris organise dans les deux ans à venir un nouveau débat pour expliquer quelles ont été les mesures prises et quels sont les résultats des études sanitaires qui auront entre-temps été menées. De cette façon, il sera possible de décider s'il est opportun de développer les nouvelles longueurs d'onde, qui sont certainement très attendues mais qui ne doivent pas être autorisées au détriment de la santé des Parisien.nes.

Mme CORDEBARD donne la parole à M. SIMONDON pour lui permettre de répondre aux remarques formulées par ses collègues.

M. SIMONDON admet que toutes les informations sur les impacts environnementaux et sanitaires de la nouvelle technologie ne sont effectivement pas encore réunies. La Ville transmettra et mettra à disposition des habitant.es toutes les données au moment où elles seront publiées. Cela vaut pour le deuxième rapport de l'ANSES sur l'impact sanitaire, qui est attendu avant l'été, comme pour les études de l'ADEME et de l'ARCEP sur la manière de mesurer l'impact environnemental. À ce jour, il n'y a en effet aucune méthodologie pour suivre les trajectoires énergie et carbone. C'est l'un des objectifs qu'il faut se fixer et auxquels les opérateurs doivent apporter des réponses. L'ANFR s'est également engagée à mettre en place une méthodologie pour mesurer les émissions de nouvelles antennes à faisceaux orientables, pour laquelle existent actuellement plusieurs options. Toutes ces informations seront recueillies au fur et à mesure et évoquées dans le cadre de l'observatoire. Parmi les rôles que celui-ci sera amené à assumer, il y aura celui de proposer des garde-fous pour le futur déploiement des ondes millimétriques autour des 25-26 Gigahertz.

M. SIMONDON tient également à préciser que le délai d'instruction pour les mairies d'arrondissement reste de deux mois. Il sera possible savoir où sont placées les nouvelles antennes en consultant le site de la Ville de Paris, comme c'est par ailleurs déjà le cas. Ce dossier représente un moment de transition technologique, car la plupart des enjeux qui font débat ne sont pas spécifiquement liés à la 5G, mais plus généralement au numérique. Par rapport à d'autres territoires, Paris n'a pas fait le choix de demander un moratoire, car il fallait préserver la Charte de la téléphonie mobile que d'autres villes n'avaient pas. On peut cependant constater que, dans un calendrier équivalent, la 5G a été allumée par les opérateurs à Bordeaux, à Lyon et à Marseille, des villes qui avaient opté pour un moratoire et qui n'ont rien obtenu en termes d'outils locaux de régulation. M. SIMONDON pense que pour mieux évaluer ce que la Ville de Paris a obtenu grâce à la nouvelle charte, il est nécessaire de comparer sa situation avec celle d'autres territoires nationaux.

Aux élus qui estiment que la nouvelle Charte parisienne de téléphonie mobile n'est pas parfaite, Mme CORDEBARD rappelle qu'il ne s'agit ni de la première ni sûrement de la dernière charte que la Mairie sera appelée à signer. Elle souhaite remercier et féliciter Paul SIMONDON et l'ensemble des personnes qui ont négocié avec les opérateurs pour avoir réussi à obtenir un certain nombre de garanties et, surtout, pour avoir instauré avec eux un rapport de force. Les opérateurs seront ainsi obligés de prendre en compte les futures demandes de la Ville qui, de son côté, pourra être constamment informée et mieux maîtriser les nouvelles technologies déployées. Grâce à cette stratégie, elle jouera vraiment un rôle dans l'implantation des nouvelles technologies à Paris. Mme CORDEBARD convient également qu'il faut apporter des réponses aux questions posées par les élus dans le cadre du Conseil, et continuer à veiller à ce que les opérateurs respectent les engagements pris et garantissent une meilleure information en toute transparence.

La délibération DEVE 22 est adoptée à la majorité (5 oppositions, 2 abstentions).

Objet : Approbation du Règlement intérieur pour l'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public les week-ends.
Projet de délibération : 2021 DASCO 18
Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN fait noter que l'objet de la délibération DASCO 18 constitue une sorte de préfiguration sur l'utilisation des cours « oasis », qui sont en train d'être mis en place dans tout Paris et qui permettront

aux publics les plus fragiles de trouver des îlots de fraîcheur à l'occasion des épisodes caniculaires. Presque un quart des établissements scolaires du 10e arrondissement seront déjà équipés de cours oasis à l'été 2021.

Le cadre du projet de développement de la Ville propose d'ouvrir les cours d'école tous les samedis à partir du 23 janvier jusqu'au 24 avril inclus. Le 10e arrondissement est concerné par l'école des Récollets, qui se transformera chaque samedi en un espace public où les habitants du quartier pourront jouer avec leurs enfants, se reposer et participer aux activités proposées par les associations de l'arrondissement. Le principe de la gratuité de l'occupation des cours d'école par les associations a été approuvé.

La délibération DASCO 18 soumet à l'approbation des élus le Règlement intérieur définissant les modalités de fonctionnement de la cour d'école. Ce règlement détermine les dispositions générales, les horaires, l'utilisation des équipements et les dispositions particulières de fonctionnement établies par la DASCO en matière de sécurité et de propreté, afin de permettre un usage des lieux conforme à leur environnement. En conclusion, M. ALGRAIN rappelle que cette première ouverture fournira un retour d'expérience susceptible de préciser les conditions nécessaires au développement du projet et de définir son futur calendrier, l'objectif étant d'élargir le dispositif à une cinquantaine de cours parisiennes d'ici la fin de l'année scolaire.

M. GUTTERMANN informe que son intervention portera sur l'absence de modalités concernant la remise en état des cours d'école, et plus spécifiquement sur le fait que dans le Règlement intérieur ne figure aucune disposition relative aux personnels qui seront mobilisés pour exécuter ces opérations. Les élus communistes se félicitent qu'un groupe de travail rassemblant des usagers, des associations et des élus se retrouve le 24 avril pour un premier retour d'expérience, avant une éventuelle extension du projet à d'autres cours d'école ou sur d'autres horaires. Ils souhaitent cependant qu'il soit acté dans le règlement que, suite à l'occupation des cours d'école par les habitants et les associations, la remise en état des lieux devra être assurée par des agents de la Ville dans le cadre d'une réorganisation des cycles de travail après discussion avec les représentants syndicaux. Les élus communistes s'opposent à la sous-traitance et souhaitent s'assurer que, conformément à la délibération DASCO 137, il n'y aura pas de travail dominical. Pour mieux faire entendre leurs alertes, ils déposeront un vœu au prochain Conseil de Paris. Les autres points contenus dans le Règlement intérieur ne soulèvent pas d'objections et, malgré les quelques réserves exprimées, les élus communistes voteront en faveur de la délibération DASCO 18.

M. WATANABE-VERMOREL rappelle que l'ouverture des cours d'école au public en dehors du temps d'usage est une demande ancienne des élus écologistes, qui se réjouissent que le dispositif soit enfin mis en place, sous une forme expérimentale qui sera amenée à se diffuser par la suite. Le développement de ce dispositif sera très utile à la qualité de vie des habitants du 10e arrondissement. Le Règlement intérieur est particulièrement bienvenu, car il laisse à la fois une grande marge d'appréciation à l'échelle locale et protège la sérénité de l'usage premier de l'espace, c'est-à-dire l'école et le périscolaire.

La question du gardiennage est effectivement importante. Il est absolument nécessaire qu'il soit assuré, les dégradations étant susceptibles de mettre à mal le dispositif et d'entraver sa diffusion. En même temps, il faudra faire en sorte qu'il ne constitue pas un facteur limitant par son coût de fonctionnement. Pour cette raison, contrairement aux élus du groupe communiste, les élus écologistes sont plus favorables à se donner la possibilité d'imaginer des dispositifs variés sur le sujet.

Au nom du groupe Génération.s, Mme DUMOULIN salue l'ouverture des cours d'école au public. Le concept de « ville du quart d'heure », élaboré par Carlos MORENO, constitue une approche décentralisée de la ville promouvant l'idée qu'il est possible pour chaque habitant.e d'accéder aux soins, de s'approvisionner, de se divertir en se déplaçant librement à pied ou à vélo, et qui favorise le renforcement et l'enrichissement du lien social. Le confinement de mars 2020 a donné encore plus d'acuité à ce principe avec la « règle du kilomètre », et les canicules à répétition ont ajouté aux autres besoins la nécessité de créer des îlots de fraîcheur, que le projet des cours oasis permettra de plus en plus de satisfaire. Réaliser la ville du quart d'heure implique la mise en œuvre d'outils dont la Ville dispose, tels que le travail de révision du plan local d'urbanisme, ainsi que l'a récemment souligné Carine ROLLAND, adjointe à la Maire de Paris en charge de la culture et de la ville du quart d'heure.

La période d'expérimentation jusqu'au 24 avril des cours d'école constitue une autre étape sur le chemin de la ville du quart d'heure, car elle incarne la diversité des usages possibles d'un même lieu selon les moments de la vie urbaine. Elle place la cour d'école au cœur de la vie du quartier et favorise le lien entre les habitants et le milieu scolaire. Les élus du groupe Génération.s souhaitent soutenir le Règlement intérieur, qui leur paraît attentif à la préservation de l'espace scolaire, destiné en premier chef à l'enseignement et aux temps périscolaires. Ce règlement insiste également sur le fait que l'ouverture des cours d'école est à destination de tous les habitants, en favorisant ainsi la mixité sociale et générationnelle. En complément, il inscrit la possibilité d'animations portées par des acteurs de l'arrondissement, tout en préservant la tranquillité du voisinage. Si les élus du groupe Génération.s sont de prime abord très favorables à l'extension du dispositif, ils resteront cependant très attentifs au bilan qui sera dressé collectivement. Entre-temps, ils voteront en faveur de la délibération DASCO 18.

M. FORT informe que les élus LR au Conseil de Paris ont des opinions divergentes sur l'ouverture des cours d'école au public. Personnellement, il considère que dans un arrondissement très dense comme le 10e, où les espaces verts et les jardins publics sont peu nombreux, il est important pour les familles et pour les jeunes de disposer de davantage de lieux de recréation. Tout en étant favorable au projet, il se permet néanmoins de rappeler quelques principes pour que sa mise en œuvre se passe de la meilleure manière possible.

Premièrement, que le dispositif s'applique seulement aux écoles volontaires, dans lesquelles l'accès à la cour ne nécessite pas de passer par l'intérieur de l'établissement. Deuxièmement, que le système de gardiennage, déjà évoqué dans les interventions précédentes, soit spécifique à ce type d'établissements, afin que les lieux restent en bon état et ne se transforment pas en zones de consommation d'alcool ou d'incivilités. Troisièmement, que les associations ne soient pas les seules destinataires de ces lieux, mais que tous les riverains, les familles et les jeunes puissent en profiter. En ce qui concerne enfin le financement du dispositif, M. FORT fait noter que les informations manquent. On sait seulement que pendant la phase d'expérimentation les coûts seront supportés par la Ville de Paris, mais on ignore comment sera financé – toujours par la Ville, par les écoles ou par l'arrondissement - ce système qui a vocation à être élargi. En attendant de disposer de plus de précisions sur ce point, M. FORT préfère s'abstenir.

Mme CORDEBARD observe que des divergences existent parfois à l'intérieur d'un même groupe politique, ce qui peut engendrer des discussions fructueuses, mais qu'il faut finir par se mettre d'accord. Elle invite ensuite les élus à passer au vote.

La délibération DASCO 18 est adoptée à l'unanimité (1 abstention).

Comme établi par le nouveau règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, Mme CORDEBARD propose aux élus de voter en bloc les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'inscriptions.

DÉLIBÉRATIONS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INTERVENTION ET VOTÉES GLOBALEMENT

Objet : Subvention et avenant n°2 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et à la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris.
Projet de délibération : 2021 DAJ 10
Rapporteure initiale : Kim CHIUSANO

Objet : Subventions (4 858 000 euros) et conventions avec 87 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.
Projet de délibération : 2021 DAE 69
Rapporteur initial : Ulf CLERWALL

Objet : Subventions (829 869 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec cinq associations pour leurs actions dans Paris Centre et dans les 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e 18e, 19e et 20e arrondissements.
Projet de délibération : 2021 DFPE 52
Rapporteure initiale : Awa DIABY

Objet : Subventions (386 409 euros) et avenant n°6 à l'Association des Parents d'Élèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10e) pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance.
Projet de délibération : 2021 DFPE 77
Rapporteure initiale : Awa DIABY

Objet : Subvention (12 500 euros) et avenants à conventions avec deux associations pour leurs actions dans les 10e et 17e arrondissement.
Projet de délibération : 2021 DFPE 101
Rapporteure initiale : Awa DIABY

Objet : Subventions (48 500 euros) aux 19 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.
Projet de délibération : 2021 DAC 370
Rapporteur initial : Élie JOUSSELLIN

Objet : Subvention (12 500 euros) à l'association Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I. dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue en 2019.
Projet de délibération : 2021 DAC 375
Rapporteur initial : Élie JOUSSELLIN

Objet : Autorisation à la Maire d'arrondissement de signer la convention d'occupation du domaine public de mise à disposition de locaux du Conservatoire Hector Berlioz au profit de l'association Mélodix.
Projet de délibération : MA10 2021 06
Rapporteure initiale : Laurence PATRICE

Objet : Subventions (22 000 euros) à 8 associations historiques dont 7 dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2019.
Projet de délibération : 2021 DAC 371
Rapporteure initiale : Laurence PATRICE

Objet : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 46 rue d'Alsace (10e) – convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Garden l'Est ».
Projet de délibération : MA10 2021 08
Rapporteur initial : Sylvain RAIFAUD

Objet : Subventions (154 500 euros) et conventions avec 6 associations pour le fonctionnement de dix actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.
Projet de délibération : 2021 DASES 25
Rapporteur initial : Sylvain RAIFAUD

Objet : Subventions (181 000 euros) et conventions avec 6 structures œuvrant en faveur de l'alimentation et de l'agriculture durable.
Projet de délibération : 2021 DAE 68
Rapporteur initial : Thomas WATANABE-VERMOREL

Les délibérations DAJ 10, DAE 69, DFPE 52, DFPE 77, DFPE 101, DAC 370, DAC 375, MA10202106, DAC 371, MA10202108, DASES 25, DAE 68 sont adoptées à l'unanimité.

Mme CORDEBARD invite les élus à passer aux vœux inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

VŒUX

M. JOUSSELLIN présente le premier vœu.

VŒU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN RELATIF À LA CRÉATION D'UN CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ DANS LE 10e ARRONDISSEMENT

Considérant qu'un tiers des Parisiennes et Parisiens renoncent à se soigner pour des raisons financières, notamment par crainte des dépassements d'honoraires ;

Considérant qu'une enquête menée par Le Monde révèle que la Ville de Paris déteint le taux de dépassements d'honoraires le plus élevé de France ;

Considérant les rapports de l'Observatoire régional de la Santé et de l'Agence Régionale de la Santé, qui font état de la difficulté croissante des Parisiennes et Parisiens à pouvoir consulter un médecin généraliste ;

Considérant que la moitié des médecins généralistes de la Ville de Paris atteindront l'âge de la retraite dans les cinq prochaines années ;

Considérant que ces difficultés d'accès aux soins participent directement à la mise sous tension des urgences hospitalières, qui voient affluer les consultations de patient.e.s ne nécessitant pas une prise en charge immédiate ;

Considérant que les problématiques précitées sont particulièrement présentes dans les quartiers dits « politique de la Ville », qui nécessitent une offre de soins adaptée aux besoins spécifiques des habitants (interprétariat, accès aux droits) ;

Considérant que le Gouvernement a annoncé le 29 janvier 2021, dans le cadre du Comité interministériel à la Ville, la création de 60 maisons et centres de santé pluri-professionnels et participatifs ouverts d'ici 2022 pour favoriser l'accès aux soins des habitants de ces quartiers, destinés à offrir une prise en charge globale (médico-psycho-sociale), en recourant à des services de médiation sanitaire et d'interprétariat, et sur la base de projets de santé construits avec les habitants afin de les rendre acteurs de leur santé ;

Considérant que le 10e arrondissement fait partie des territoires visés par ces dispositions et devant faire l'objet d'une attention particulière en matière de politique de santé ;

Considérant que les centres municipaux de santé donnent accès aux Parisiennes et Parisiens à une offre de soins de proximité, permettant une prise en charge globale dans un même lieu et un parcours de soins complet en association avec les hôpitaux, médecins municipaux et services sociaux ;

Considérant qu'un centre de santé applique le tiers payant et salarie le personnel soignant qui y travaille ;

Considérant la proposition des communistes intégrée au programme de mandature de la majorité prévoyant la création de centres municipaux de santé à Paris ;

Considérant le programme de la liste « Paris en commun – L'écologie en action » aux élections municipales dans le 10e arrondissement qui prévoyait la création d'un centre de santé à Belleville ;

Considérant le vœu du groupe Communiste et Citoyen adopté en Conseil de Paris des 17, 18 et 19 novembre 2020 relatif aux besoins de moyens supplémentaires à l'AP-HP pour faire face à la

Covid-19, demandant l'étude par la Ville de Paris de la création de nouveaux centres municipaux de santé ;

Considérant le vœu de l'exécutif adopté en Conseil de Paris des 2, 3 et 4 février 2021 prévoyant la création de centres publics de santé, leur inscription au plan d'investissement de mandature et l'identification de sites qui y soient dédiés dans les quartiers politiques parisiens ;

Le conseil municipal du 10e arrondissement, sur proposition des élu.es PCF Élie Joussellin, Laurence Patrice et Philippe Guttermann, émet le vœu que :

- *La création d'un centre municipal de santé dans un quartier politique de la Ville du 10e arrondissement soit provisionnée au plan d'investissement de mandature.*

Mme VERSINI remercie les élus communistes pour leur vœu, auquel le groupe Paris En Commun adhère et elle donne, en tant que conseillère déléguée à la Santé, un avis favorable sous réserve de changer « centres de santé municipaux » en « centres de santé publics », comme il a été fait pour le vœu qui a été voté en février au Conseil de Paris et afin d'élargir la palette des possibles lors de l'élaboration du projet.

Les élus communistes rappellent à juste titre que l'ouverture d'un centre de santé, notamment dans le quartier de Belleville, fait partie des engagements de campagne de la majorité municipale. Il s'agit en effet d'une des priorités de mandature pour la délégation à la Santé que la Maire du 10e arrondissement a confiée à Mme VERSINI. Améliorer le maillage territorial en termes d'accès aux soins est essentiel à Paris, et dans le 10e arrondissement en particulier où les besoins sont importants malgré une offre de santé proportionnellement plus conventionnée en secteur 1 que dans la moyenne parisienne. Le portrait territorial de santé du 10e arrondissement de la DASES, qui permet d'identifier les besoins et les composantes en matière de démographie médicale du territoire, montre cependant que les professionnels de santé du 10e arrondissement sont généralement plus âgés qu'ailleurs. Il montre également que le non-recours aux médecins traitants et la méconnaissance des droits de santé sont plus importants dans le 10e que dans les autres arrondissements parisiens, ce qui corrobore la demande d'un nouveau centre de santé formulée par les élus communistes.

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du 10e arrondissement a proposé à l'ARS un projet de santé territorial ambitieux dans lequel elle a choisi de s'atteler à la majorité des problématiques qui concernent l'arrondissement. L'ouverture d'un centre de santé supplémentaire, de surcroît public, ne pourra que renforcer et densifier le travail d'ensemble réalisé par les différents acteurs de santé du 10e et soulager les urgences, comme les élus communistes l'ont signalé dans leur vœu. Ce projet territorial de santé tout comme le projet de la DASES, que Mme VERSINI tient à disposition des élus, ont été présentés au Conseil local de santé du 10e arrondissement du 14 janvier 2021 et peuvent servir de référence pour la construction du projet du nouveau centre de santé.

Faire le choix d'un centre de santé public n'est pas seulement un gage de renforcement de l'offre, c'est aussi s'assurer que l'accès aux droits en santé sera pensé globalement avec une prise en charge sanitaire et sociale facilitant le parcours de soins et simplifiant les démarches des usagers. En outre, faire le choix de l'implanter dans un quartier « politique de la Ville » comme Belleville répond aux inégalités territoriales du 10e arrondissement, qui ont été soulignées par le portrait de santé du territoire où l'on observe que le non-recours concerne le quartier de Belleville et, plus globalement, les quartiers moins favorisés du 10e arrondissement. Mme VERSINI invite ses collègues à voter le vœu du groupe communiste, sous réserve d'y apporter la petite modification de terminologie qu'elle a proposée.

M. CLERWALL déclare que le groupe écologiste soutiendra le vœu présenté par les collègues communistes, car il porte sur un sujet qui non seulement fait partie des engagements de campagne de la majorité municipale, mais qui est particulièrement brûlant dans la conjoncture sanitaire actuelle. Il ne reviendra pas sur les raisons pour lesquelles la création d'un centre de santé à Belleville est absolument nécessaire, car Dominique VERSINI les a très bien expliquées. Il souhaite par contre inviter à bien réfléchir au modèle économique sur lequel fonder ce type de maisons de santé. La création

d'une structure de santé doit être bien adaptée aux besoins et profiter de toute la gamme qui émerge aujourd'hui du secteur de la santé, en tenant compte de l'ensemble des expertises des usagers et des professionnels de santé. Ce n'est pas juste en plaçant une équipe médicale polyvalente dans un quartier qu'il est possible de répondre à la totalité des problématiques posées par les parcours de soin. Pour ces raisons, il est pertinent de se demander si le plan d'investissement de la mandature doit être arbitré par le moyen d'un vœu en Conseil d'arrondissement. Pour le groupe écologiste, ce n'est pas forcément le meilleur moyen d'enclencher le processus de réflexion et de concertation. Le vœu exprime un très bon objectif, mais pas forcément un bon moyen d'élaborer le projet. Malgré cette réserve, le groupe écologiste donnera son entier soutien au vœu des collègues communistes.

Mme DUMOULIN remercie à son tour les élus communistes pour leur vœu, qui constitue un rappel de leurs engagements communs. Un centre de santé public et pluri-professionnel pour une prise en charge globale – médicale, psychologique et sociale – destinée tout particulièrement aux habitants qui sont en dehors des parcours de soins, est un enjeu incontestablement majeur. Un enjeu qui rejoint en partie le problème du non-recours aux droits, qui était au cœur de la délibération DASES 20 précédemment votée. Un enjeu qui prend encore plus d'acuité en période de crise sociale et économique. Mme DUMOULIN en profite pour rappeler que, selon une enquête de l'Observatoire du non-recours aux droits et aux services publiée en juin 2016, dans trois cas sur quatre le non-recours aux soins a pour cause le montant du reste à charge pour les patients. Les inégalités sociales à l'origine des non-recours sont renforcées par l'absence conséquente de la prise en charge médicale requise. À cette dimension s'ajoute la question de l'état du système de santé français, notamment l'évidente nécessité de la prise en charge en ville pour desserrer la pression que subissent les hôpitaux. Plus de personnes profitent d'un suivi médical régulier et plus l'on peut mener une politique de santé de prévention de certaines pathologies et éviter les complications nécessitant le recours à l'expertise hospitalière. Le groupe Génération.s votera en faveur du vœu présenté par les élus communistes.

M. FORT ne peut que partager un grand nombre d'arguments portés par le vœu des élus communistes. Paris se trouve en 2021 au fond d'un creux démographique médical qui touche inégalement toutes les spécialités. Les projections de départ en retraite des praticiens installés à Paris montrent que ce processus pourrait encore s'aggraver au cours des prochaines années. Il faudra en tout cas attendre des années avant que les facultés libérées enfin du *numerus clausus* aient achevé la formation d'un nombre de médecins suffisant à combler le manque actuel. Cette situation n'est pas nouvelle ni exclusivement parisienne, et de nombreuses initiatives ont déjà été prises dans les territoires pour établir une offre de soins pour tous : aide à l'installation, défiscalisation temporaire, soutien administratif, mise à disposition de logements familiaux. Toutes les idées sont bonnes à prendre et à étudier, et tant mieux si l'on peut bénéficier d'initiatives prises dans d'autres départements.

Pour être un médecin parisien, il faut d'abord être parisien et pouvoir se loger avec sa famille, assumer les charges de son cabinet, si besoin pouvoir embaucher un assistant et se déplacer. Il faut tout faire pour établir une offre de soins pour toutes et partout, mais il faut le faire avec un modèle qui soit adapté aux problématiques de 2021. Aujourd'hui l'offre de soins se conçoit en réseaux et en filières de soins, en stratégies de territoire et, comme il a été dit, soin doit forcément rimer avec prévention et éducation thérapeutique. Il faut un modèle de soins qui soit moderne, rassurant, construit sur le parcours de prise en charge des patients et qui soit susceptible de favoriser l'installation de jeunes médecins. M. FORT est favorable à l'implantation des centres de santé, mais de manière étudiée, concertée avec les élus d'arrondissement qui sont un peu des experts, comme la lutte contre le COVID-19 l'a montré, de la construction de l'offre de santé locale. La précarité sanitaire touche tous les arrondissements, et la réponse ne peut pas être que municipale avec la création de centres municipaux. Est-ce que c'est le rôle de la Ville d'être opérateur de santé ? Est-ce que c'est là son meilleur savoir-faire ? En absence d'informations plus précises sur la façon où l'on souhaite implanter les nouveaux centres de santé publics, M. FORT préfère s'abstenir sur le vœu des élus communistes.

Mme CORDEBARD demande à M. JOUSSELLIN s'il accepte l'amendement proposé par Mme VERSINI.

M. JOUSSELLIN remercie d'abord ses collègues pour leurs observations et accepte, au nom du groupe communiste, d'apporter à son vœu la modification proposée par Mme VERSINI, car il s'agit des termes

du vœu voté en Conseil de Paris quelques semaines plus tôt. Il ajoute que les élus communistes continueront néanmoins à prôner le modèle des centres municipaux de santé, qu'il leur semble le plus adapté au contexte parisien.

Le vœu PCF relatif à la création d'un centre de santé dans le 10e arrondissement est adopté à l'unanimité (1 abstention).

Mme CORDEBARD invite M. FORT à présenter le deuxième vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. FORT présente son vœu relatif à la place de la République, en précisant qu'il a été préparé avec les élus LR de Paris centre et du 11e arrondissement.

VŒU RELATIF À L'OCCUPATION, L'ANIMATION ET LA SÉCURITÉ SUR LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT

Considérant que le réaménagement de la place de la République entre 2012 et 2013 a transformé cette place en une grande dalle minérale, dont la configuration en a fait un lieu de passage bien plus qu'un lieu de vie et de flânerie ;

Considérant la dangerosité de la place provenant, entre autres, de la nature et l'irrégularité des dalles posées au sol, des cohabitations contrenatures comme celles des aires de jeux pour enfants et du skate park, ou de la gestion anarchique des circulations des vélos et trottinettes ;

Considérant le manque d'esthétisme de la place sous sa forme actuelle, dotée d'un mobilier urbain déjà vétuste et d'une végétation sporadique ;

Considérant le manque d'espaces verts dans le 10e arrondissement, et en particulier dans ce quartier ;

Considérant que cette place est le théâtre de rassemblements et de manifestations incessantes, bruyantes, qui entravent régulièrement les mobilités environnantes et nuisent à la vie de quartier et à l'activité des commerces à proximité ;

Considérant les dégradations régulières provoquées par certains manifestants sur la place et les espaces environnants, notamment le boulevard de Magenta ;

Considérant les nombreuses incivilités commises sur la place ou dans les alentours (urine, déchets abandonnés…) et les dégradations volontaires de l'espace public (tags fréquents sur la statue) ;

Considérant l'existence de radars sonores de type « Méduses » développés par BruitParif, capables d'alerter sur la provenance du bruit lorsque le niveau sonore dépasse les seuils d'acceptabilité ou les horaires autorisés, afin que la future police municipale puisse intervenir rapidement ;

Considérant les nombreuses demandes formulées par les collectifs et associations de riverains auprès des mairies de Paris Centre et des 10e et 11e arrondissements, ainsi qu'auprès du Préfet de police ;

Considérant la possibilité d'installer un marché le week-end qui permettrait de dynamiser la vie de quartier et qui se substituerait aux manifestations devenues permanentes ;

Considérant enfin les projets d'aménagement, d'embellissement et de verdissement de la place à l'occasion de la campagne de budget participatif ;

Le Conseil du 10e arrondissement de Paris, sur proposition de Bertil Fort, émet le vœu :

- *que la Préfecture de Police étudie des tracés alternatifs et porte une attention particulière à ce que les manifestations sur la voie publique ne débutent, ni ne passent, ni n'aboutissent systématiquement place de la République ;*

- *que la Préfecture de Police fasse disperser dans l'heure les manifestations n'ayant pas obtenu d'autorisation ;*

- *que la Préfecture de Police veille à faire cesser dans l'heure les occupations illégales de la place de la République et de ses abords ;*

- *que la Ville de Paris et la DPSP portent une attention renforcée à la place de la République et ses abords, et sanctionnent systématiquement les auteurs d'actes d'incivilité ;*

- *que la Ville de Paris engage des poursuites judiciaires systématiques à la suite de chaque dégradation volontaire de l'espace public ;*

- *que la Ville de Paris étudie la faisabilité technique de l'installation d'un marché hebdomadaire sur la place de la République un jour de week-end ;*

- *que la Ville de Paris engage un appel à projets d'animations locales pour la place de la République afin de lui rendre un peu de vie de quartier ;*

- *que la Ville de Paris demande l'installation de capteurs sonores et visuels de type « Méduses » sur la place de la République et dans les rues avoisinantes ;*

- *que la Ville de Paris utilise les informations récoltées par ces capteurs pour intervenir rapidement en cas de dépassement du seuil d'acceptabilité sonore ou des horaires autorisés ;*

- *que la Ville de Paris crée un comité de suivi da la place de la République constitué d'élus des trois arrondissements concernés, des représentants des associations de riverains de la place de la République et des conseils de quartier concernés ;*

- *que la Ville de Paris remplace le mobilier vétuste par de vrais bancs publics respectant l'identité visuelle de Paris à destination des habitants du quartier ;*

- *que la Ville de Paris délimite un espace clos et sécurisé pour les skateurs ;*

- *que la Ville de Paris étudie les projets de réaménagement de la place, déposés par les habitants à l'occasion de la campagne du budget participatif 2021.*

Mme JUILLET remercie M. FORT pour son vœu, mais déplore le nombre de sujets qui sont traités et qui rendent le document un peu « fourre-tout ». L'exécutif partage certains de ses constats et certaines de ses demandes, alors que d'autres appellent à la contradiction. La Mairie demande régulièrement que les manifestations puissent emprunter d'autres axes que ceux débutant sur la place de la République, ce qui est d'ailleurs souvent le cas. Plus de dix manifestations se déroulent chaque jour en moyenne à Paris, et seulement une minorité d'entre elles à République. Il est vrai que des stratégies d'occupation de la rue et des parcours traditionnels se sont cristallisés dans l'est de Paris, et plus particulièrement sur les axes République-Bastille-Nation, mais cela tient autant à l'histoire des mouvements sociaux en France qu'à celle du maintien de l'ordre cher au préfet Haussmann. Il faut respecter aux côtés de la Préfecture de Police ces traditions tout en respectant la tranquillité des riverains et des commerçants.

En ce qui concerne la dispersion des manifestants, M. FORT n'est pas sans savoir que la manifestation dans l'espace public est en France une liberté fondamentale et consacrée. Les manifestations ne sont d'ailleurs pas soumises à « autorisation » mais à « déclaration ». Elles sont portées à la connaissance de la préfecture de police qui prend les mesures nécessaires pour limiter les risques de débordements éventuels. Elles ne sont donc ni interdites ni réprimées que sous des conditions très particulières. Comment alors qualifier de non-autorisée une manifestation qui n'a pas à l'être pour exister ? Et qu'est-ce que M. FORT appelle une occupation illégale ? Mme JUILLET pense qu'elle pourrait discuter pendant des heures avec M. FORT sans parvenir, pour des raisons idéologiques, à trouver un accord sur les contours de la liberté de manifester.

Ceci étant dit, l'exécutif partage le constat de M. FORT sur la nécessité de l'action de la DPSP sur la place de la République, comme d'ailleurs dans d'autres secteurs du 10e arrondissement. La DPSP y intervient déjà régulièrement, comme l'attestent les chiffres des verbalisations. La lutte contre les incivilités est au cœur des missions de la future police municipale, et sur ce point Mme JUILLET rejoint M. FORT et profite de l'occasion pour informer que la police municipale s'installera dans le 10e arrondissement moins rapidement que prévu, pour des raisons que M. FORT connaît et qui impliquent aussi la responsabilité du groupe LR au Conseil de Paris. Enfin, un comité de pilotage de la place de la République existe déjà à l'initiative de Paris centre, et associe les élus, les services des trois arrondissements et, dans un second temps, des riverains et des conseils de quartier. Il s'agit d'un engagement qui avait été pris à la rénovation de la place de la République et qui fait d'ailleurs l'objet d'une fiche identique dans les trois contrats de prévention et de sécurité d'arrondissement. Mme JUILLET invite M. FORT à suivre les avancées de ce groupe de travail.

Mme JOUBERT observe que M. FORT dresse un bilan bien sombre et partiel de l'opération d'aménagement de la place de la République, en oubliant de rappeler le succès qu'elle représente en termes d'amélioration des circulations et de baisse de la place de la voiture individuelle au profit des piétons et des vélos. L'aménagement a été pensé en concertation avec les habitant.es des trois arrondissements. Le comité de suivi regroupant les élus, les services, les représentants des habitant.es et les commerces existe déjà, comme Mme JUILLET l'a rappelé, et s'est réuni en 2020 et a permis, par exemple la rénovation de certains bancs et de revoir leur implantation.

Le comité de suivi a également prévu la réfection des dalles cassées de la chaussée et de la fontaine centrale, l'amélioration du fonctionnement du miroir d'eau, la végétalisation avec le remplacement des arbres arrachés et un travail sur les pieds d'arbre, la protection de la végétalisation du « Chêne de la liberté » à la demande de l'association des Parents des victimes des attentats de 2015, le maintien des activités de la ludomouv', dont M. FORT a oublié de mentionner le succès avant la pandémie, des nouvelles animations, qui étaient prévues mais qui ont été empêchées en 2020 à cause de la crise sanitaire, et l'amélioration de l'éclairage. M. FORT suggère de réserver un espace aux skateurs, mais la police ne souhaite pas la création d'un espace fermé, qui serait difficile à sécuriser et potentiellement dangereux lors des manifestations. Mme JOUBERT conclut son intervention en disant que les grandes imprécisions du vœu de M. FORT ne permettent pas à l'exécutif de le voter.

M. GUTTERMANN déclare que les élus communistes ne partagent pas la vision de M. FORT. Les travaux effectués entre 2012 et 2013 ont considérablement modifié la physionomie de la place de la République, autant du point de vue de la circulation automobile que de son occupation par la population. Dans le contexte sanitaire actuel, les usages de la place sont sensiblement modifiés, et son caractère de retrouvailles conviviales renforcé. Depuis sa rénovation, c'est avec un plaisir non dissimulé qu'ils peuvent voir des dizaines d'enfants et leurs familles se retrouver autour de la ludothèque, des jeunes inventer un roller parc, d'autres organiser des mini-concerts improvisés, et un public varié s'adonner à la danse, assister à la prestation d'une fanfare ou à des spectacles des arts de la rue. Selon les moments, place de la République est un lieu de vie et de flânerie.

Si les élus communistes partagent le souci de végétalisation renforcée exprimé par M. FORT, ils pensent qu'il faut laisser aux arbres le temps de s'étoffer et faire des améliorations de verdissement permettant un entretien aisé des espaces verts. Ils se félicitent par ailleurs que la place de la République soit le symbole de grands rassemblements de solidarité, comme après les attentats contre la rédaction de Charlie Hebdo ou contre les terrasses de café et le Bataclan. Ils se réjouissent également

que depuis des dizaines d'années ce lieu soit celui des travailleurs, de grandes manifestations citoyennes pour la défense de tous les droits. Les droits de se rassembler et de manifester sont inaliénables et sont suffisamment encadrés, voire corsetés. Les parcours des manifestations sont déposés en préfecture et parfois modifiés pour gêner le moins possible la population. L'espace public appartient aux citoyens qui en jouissent avec respect. La préfecture de police devrait s'assurer que les manifestations et les rassemblements se tiennent en toute sécurité et les protéger de toute agression extérieure. Tout en rejoignant M. FORT dans son souhait d'installer des bancs dans l'espace public, les élus communistes ne partagent pas ses idées sur ce que la place de la République symbolise, et voteront contre son vœu.

M. WATANABE-VERMOREL convient avec M. FORT que les riverains sont touchés par l'activité renforcée de la place de la République. C'est d'ailleurs parce que la transformation de la place a été un succès et que plusieurs événements y ont lieu régulièrement qu'existent des externalités négatives. Les élus écologistes apprécieraient que les parcours des manifestations se passent plus souvent dans d'autres quartiers, par exemple dans l'ouest de Paris, et ils sont d'accord sur le manque de végétalisation. Mais s'ils partagent certains points du vœu, ils estiment que d'autres sont beaucoup plus discutables, voire un peu incohérents, et trouvent que certains jugements de valeur sont assez légers en Conseil d'arrondissement.

M. WATANABE-VERMOREL souhaite revenir sur l'autorisation à manifester. Comme l'ont bien souligné ses collègues, le droit de manifester est protégé, entre autres, par les articles 21 et 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, par les articles 10 et 11 de la Convention européenne des droits de l'homme et par le décret-loi de 1935 en France. Les manifestations doivent être « déclarées », ce qui signifie qu'il faut en informer la préfecture mais pas lui demander l'autorisation. D'ailleurs, en 2012 les rapporteurs spéciaux des Nations Unies estiment que la manifestation pacifique est un droit fondamental qui ne doit pas être soumis à autorisation. On s'est inquiétés publiquement des dérives sur le sujet en 2019. Des glissements sémantiques tels que celui-ci ont été très dommageables dans les relations entre les citoyens et l'État au cours de ces dernières années, en particulier depuis les manifestations liées à la loi du Travail. Cela participe d'une forme de brutalisation de cette relation quand la doctrine des forces de l'ordre vise plus à décourager les manifestants qu'à assurer l'exercice de leurs droits. Le groupe écologiste votera contre le vœu présenté par M. FORT.

À l'instar de ses collègues, Mme DUMOULIN regrette que le vœu de M. FORT présente une grande hétérogénéité de sujets. La question des bancs est importante, mais ce que le vœu désigne comme telle consiste en premier chef en des équipements de sécurité pour prémunir les personnes jouissant de la place de la République de tout attentat à la voiture bélier. Que ces équipements servent de bancs est en réalité un usage second. Plus que sur la question esthétique, difficile à pleinement satisfaire pour ce type d'équipements, il lui semble pertinent d'insister sur le besoin de développer dans l'espace public des bancs qui soient pour tous les publics, y compris les personnes âgées.

Par ailleurs, le vœu regrette une vie de quartier « d'avant ». Mme DUMOULIN ne partage pas le diagnostic de M. FORT, car elle a bien connu et fréquenté la place de la République quand elle était encerclée et traversée par un important flux automobile. Elle souligne qu'au contraire le nouvel espace est conçu pour que tout le monde y trouve sa place, y invente ses usages au gré des heures et des jours. Elle tient à saluer tout particulièrement la ludothèque, qui est un véritable espace de partage multiculturel et un lieu de mixité sociale et générationnelle. La majeure partie du vœu de M. FORT exprime en réalité, de façon implicite ou explicite, le désir de limiter le droit de manifester. Le groupe Génération.s diverge radicalement avec lui sur ce point, et constate avec effarement les alertes répétées d'Amnesty International sur la préservation du droit de manifester en France. Pour toutes ces raisons, les élus du groupe Génération.s donneront un vote contraire.

Mme CORDEBARD confirme que le Conseil votera contre le vœu présenté par M. FORT, et cela en dépit de la pertinence de certaines questions soulevées, comme celle de la végétalisation de la place de la République. À ce propos, elle rappelle qu'il s'agit d'un sujet porté par des projets qui sont déposés au Budget Participatif. La plus forte opposition du Conseil se lève contre les propos exprimés sur le droit à manifester. La France traverse une période qui oblige les citoyens à faire d'énormes concessions à la liberté, en renonçant à un certain nombre de droits individuels et en subissant des contraintes

considérables. Personne ne doit se satisfaire de cette situation, mais tous doivent aspirer à un retour rapide à la pleine jouissance des droits individuels et veiller à ne pas intérioriser le fait qu'il soit normal d'enlever des droits aux citoyens. Mme CORDEBARD demande ensuite à M. FORT s'il souhaite reprendre la parole.

M. FORT remercie Mme CORDEBARD de lui avoir donné l'occasion de répondre à ses collègues. Il regrette que ceux-ci lui fassent trop souvent un procès d'intention, et trouve assez choquant et même blessant qu'ils cherchent à détourner le sujet de son vœu, en laissant croire que M. FORT s'est prononcé contre le droit de manifester en France et qu'il souhaite réduire ce droit. Ce n'est pas du tout l'objet du vœu qu'il a présenté. Pour reprendre les mots de M. WATANABE-VERMOREL, l'objet de son vœu est de réduire les « externalités négatives » qui sont associées à la transformation de la place de la République. En s'adressant à Mme DUMOULIN, M. FORT l'informe qu'il ne regrette pas la vie « d'avant », mais qu'au contraire il regarde au futur en se demandant quelles sont les actions à entreprendre pour améliorer la situation actuelle de la place. Il n'est pas opposé à la piétonisation et ne souhaite pas remettre des voitures au milieu de la place, il voudrait juste qu'elle soit un lieu plus sûr pour les riverains, plus animé et plus végétalisé, et cela en partenariat avec tous les acteurs locaux.

En rappelant que dans le nouveau règlement la « séquence questions réponses », à laquelle M. FORT a eu droit, n'a pas lieu d'exister et qu'il ne faut pas la généraliser, Mme CORDEBARD propose aux élus de passer au vote.

Le vœu présenté par M. FORT relatif à la place de la République est rejeté à la majorité (20 votes contre, 1 vote pour).

Mme CORDEBARD invite ensuite M. FORT à présenter le troisième vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. FORT présente son vœu relatif à la sauvegarde du musée de l'Éventail.

VŒU RELATIF À LA SAUVEGARDE DU MUSÉE DE L'ÉVENTAIL, SIS AU 2 BOULEVARD DE STRASBOURG, PARIS 10e, PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT

Considérant que le musée de l'Éventail conserve une collection unique de 2 500 pièces de toutes les époques, reconnue à l'international, à laquelle la responsable du musée, Anne Hoguet, a consacré sa vie ;

Considérant que le lieu, situé dans une ancienne boutique fondée en 1793, est constitutif de l'identité artistique et culturelle du 10e arrondissement, quartier autrefois riche en artisans, désormais presque tous disparus ;

Considérant que sa disparition serait dramatique tant pour l'intégrité de la collection qui risque la dispersion, et du lieu dont le salon a été classé en 2004 au titre des monuments historiques, que pour la transmission d'un savoir-faire rare, classé à l'inventaire national du patrimoine immatériel en 2020 et apprécié des créateurs comme du monde de l'art ;

Considérant que les petits musées privés constituent des lieux patrimoniaux et culturels essentiels à la richesse, à la diversité et au maillage culturels de Paris ;

Considérant que la fermeture d'un des très rares musées du 10e arrondissement, localisé au cœur d'un immeuble de logements sociaux, serait un signal extrêmement négatif envoyé au quartier ;

Considérant que cette fermeture représente un risque imminent, le musée se trouvant sous la menace d'une expulsion et d'une saisie des biens, si les arriérés de loyers de 117 935,63 euros ne sont pas réglés au prochain trimestre ;

Considérant que le bailleur social exploitant l'immeuble, ELOGIE SIEMP, a l'intention de convertir ce lieu en un logement social, et obtient depuis plusieurs années le report de la mise aux normes du bâtiment – ceci freinant la fréquentation et handicapant la perception d'aides du musée ;

Considérant que les difficultés du lieu proviennent en grande partie de son manque de visibilité et d'accessibilité, causes auxquelles il est possible de remédier ;

Considérant que l'aide apportée par le conseiller d'arrondissement Bertil Fort, avec la mise en place d'une cagnotte et la constitution d'un dossier auprès de la Région Île-de-France pour obtenir une aide d'urgence, n'a pas vocation à compenser le désengagement de la Ville, en particulier dans une période aussi difficile pour la levée de fonds ;

Considérant que la réunion de médiation du 5 février dernier entre Mme Anne Hoguet, Mme Laurence Patrice, élue du 10e arrondissement de Paris et Présidente d'ELOGIE SIEMP, Mme Karen Taïeb, adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine ainsi que d'autres représentants du bailleur, de la Ville de Paris et des Monuments historiques n'a pas fait émerger une seule proposition permettant la survie du Musée-Atelier de l'Éventail ou la renégociation de la dette ;

Considérant enfin qu'un nouveau commandement à payer de 117 935,63 euros envoyé par ELOGIE SIEMP a été reçu par Mme Anne Hoguet en date du 22 février 2020 ;

Bertil Fort émét le vœu :

- *que la Ville de Paris s'engage par une concertation avec la directrice du musée, les élus du 10e arrondissement, l'adjointe en charge du patrimoine, les représentants d'ELOGIE SIEMP et les autres parties prenantes :*

- *à renégocier la dette du musée de l'Éventail ;*
- *à obtenir l'engagement du bailleur à ne pas saisir la collection ;*
- *à accompagner activement le musée dans sa recherche de nouvelles sources de financement ;*
- *à assurer la pérennité du musée, que ce soit dans le cadre d'un maintien dans son lieu actuel, si des travaux de mise aux normes sont effectués, ou par l'installation dans un nouvel emplacement adapté, toujours situé dans le 10e arrondissement.*

Mme PATRICE remercie M. FORT et convient avec lui que les musées associatifs sont précieux et contribuent énormément à la vitalité culturelle et patrimoniale de Paris. Le vœu appelle à la médiation, mais depuis cinq ans la Ville de Paris est mobilisée pour accompagner Mme HOGUET dans les démarches de sauvegarde de son atelier et de son musée. La Direction des Affaires Culturelles, Paris musées, le Cabinet de la Maire de Paris, la Maire du 10e arrondissement, plusieurs élus des précédentes mandatures aussi bien à l'Hôtel de Ville qu'à la Mairie du 10e, tous se sont mobilisés de manière continue pour trouver une solution. Des dizaines de réunions ont été organisées mobilisant les services de la Ville, de l'État, de la Région, certaines universités et, bien évidemment, le bailleur social ELOGIE SIEMP, sans trouver d'issue heureuse. Cela s'explique par le fait que la situation est effectivement très complexe, et que des solutions qui avaient été envisagées ont ensuite été écartées par la propriétaire du musée, qui a régulièrement changé d'avis sur le devenir de son patrimoine et de son activité. Pour l'avoir rencontrée récemment, Mme PATRICE sait que Mme HOGUET voudrait arrêter son activité et faire en sorte que son patrimoine puisse être accueilli dans un autre espace. Mme HOGUET a considéré à plusieurs reprises l'éventualité de déménager ou de céder sa collection, mais elle s'est rétractée à chaque fois. Peut-être que maintenant elle a enfin pris une décision.

Mme PATRICE souhaite néanmoins porter à la connaissance des élus un certain nombre d'éléments, et tout d'abord préciser qu'il est faux d'affirmer que les graves difficultés financières rencontrées par le musée depuis 2013 font suite à une interdiction administrative d'ouvrir au public, alors qu'elles sont plutôt causées par des dissensions au sein de l'association sur la gestion du musée de la part de la

propriétaire. Elle tient également à préciser que, à l'occasion d'une procédure judiciaire en 2019, le tribunal a fixé le montant du loyer et a permis plusieurs dispositions favorables à la propriétaire du musée. Il n'en reste pas moins que la dette a continué à s'accumuler et qu'elle avoisine désormais les 118 000 euros. Le fait d'avoir recueilli 40 000 euros de cagnotte est déjà une bonne nouvelle et ELOGIE SIEMP sera très content de recevoir cette somme. On ne peut pas lui reprocher de réclamer le règlement de la dette, car il ne serait pas très sérieux pour un bailleur social de ne pas le faire. Mme PATRICE tient à souligner que ELOGIE-SIEMP s'est toujours montré très conciliant et n'a jamais demandé l'expulsion, contrairement à ce que M. FORT affirme.

Par ailleurs, le musée de l'Éventail a bénéficié d'une remise de loyer de 18 425 euros attribuée aux acteurs économiques culturels en raison de la crise sanitaire, ce qui montre qu'ELOGIE-SIEMP a été un bailleur social responsable. Il faut considérer également que les locaux du musée-appartement ne sont plus adaptés, ne présentant pas d'accès handicapés ni de sécurité incendie, et que dans ces conditions le musée de l'Éventail ne pourra jamais tenir le label « Musée de France ». Des approches ont été entreprises par les musées Galliera, Cernuschi et Carnavalet, ainsi que par plusieurs musées nationaux pour récupérer certaines pièces, mais ces propositions d'achat de lots ont été refusées par la propriétaire. Mme PATRICE fait savoir que Karen TAÏEB, Carine ROLLAND et elle-même ont rencontré Mme HOGUET, sont intervenues auprès de la DRAC et ont écrit à des maisons de luxe pour savoir si elles seraient intéressées à acquérir le patrimoine du musée de l'Éventail. L'exécutif votera contre le vœu présenté par M. FORT, même si Mme PATRICE tient à lui assurer que tout est mis en œuvre pour sauver le patrimoine du musée.

M. SIMONDON explique que la majorité municipale ne votera pas en faveur du vœu de M. FORT, car elle estime que ce vœu fait preuve d'un certain opportunisme en portant à l'attention du Conseil un sujet qui est déjà suivi depuis de nombreuses années. L'Hôtel de Ville et la Mairie du 10e arrondissement ont entamé plusieurs démarches pour accompagner Mme HOGUET sur des sujets forts différents comme la préservation du patrimoine, son exposition future et le maintien de l'activité de l'atelier. Des propositions ont été émises, qui doivent encore être travaillées pour parvenir à trouver des solutions. Par ailleurs, M. SIMONDON se demande quelle serait la situation du musée de l'Éventail si ELOGIE SIEMP n'avait pas fait certains choix face à une situation d'accumulation de dettes qui date de plus de trois ans, et cela en dépit du soutien dû à la crise sanitaire. La majorité municipale fait pleinement confiance à Mme PATRICE sur ce dossier.

Mme CORDEBARD confirme que bien avant 2013 le dossier du musée de l'Éventail était suivi par la Mairie du 10e arrondissement, qui avait présenté à Mme HOGUET de nombreuses personnes intéressées à l'avenir du musée. Mme CORDEBARD est d'accord avec M. FORT qu'il est très important de sauvegarder les magnifiques collections du musée, qui constituent un patrimoine unique en son genre. Elle est ravie qu'il y ait des donateurs permettant de financer un an de loyer, ce qui n'était pas le cas auparavant. Cependant le problème demeurera, si Mme HOGUET n'est pas en mesure de payer le loyer dans les années à venir. La Mairie du 10e arrondissement continuera d'accompagner Mme HOGUET – d'ailleurs, elle l'a tellement bien accompagnée qu'elle a pu accumuler une dette d'une telle ampleur – et à lui proposer des options différentes. À ce jour, Mme HOGUET en a refusé un grand nombre, mais Mme CORDEBARD est persuadée que Mme PATRICE mettra tout en œuvre pour se diriger progressivement vers une issue heureuse. Madame la Maire demande ensuite aux élus d'exprimer leurs intentions de vote.

Le vœu relatif à la sauvegarde du musée de l'Éventail présenté par M. FORT est rejeté à la majorité (20 votes contre, 1 vote pour).

Mme CORDEBARD invite M. FORT à présenter le dernier vœu inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

M. FORT présente son vœu relatif à l'organisation des prochains conseils d'arrondissement.

VŒU RELATIF À L'ORGANISATION DES PROCHAINS CONSEILS D'ARRONDISSEMENT EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE, PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT

Considérant que le Conseil du lundi 1er mars 2021 est le quatrième conseil d'arrondissement en visioconférence depuis le début de la mandature ;

Considérant que la crise sanitaire que nous traversons depuis un an risque de durer encore plusieurs mois ;

Considérant qu'il est important de continuer à faire vivre la démocratie locale, y compris pendant cette période ;

Considérant que la visioconférence ne permet pas des échanges aussi fluides qu'en physique, qu'il s'agisse des questions de pré-conseil, des discussions sur les délibérations ou des débats sur les vœux ;

Considérant que le Conseil de Paris ainsi que les conseils dans d'autres arrondissements ont continué en physique en s'adaptant aux règles sanitaires (distanciation, port du masque…) :

Considérant que la salle du Conseil de la Mairie du 10e arrondissement de Paris est suffisamment grande pour assurer le respect des gestes barrières ;

Considérant enfin que le nouveau règlement permet de retransmettre en direct sur internet la séance pour le public qui souhaiterait y assister ;

Bertil Fort émet le vœu :

- *que les prochaines séances du conseil d'arrondissement puissent se tenir en salle du Conseil de la Mairie du 10e arrondissement de Paris ;*
- *que le protocole sanitaire à respecter soit transmis en amont de la séance aux participants ;*
- *que les séances soient retransmises en direct sur internet pour permettre au public absent d'y assister conformément aux engagements pris dans le nouveau règlement intérieur.*

Mme CORDEBARD remercie M. FORT et lui assure qu'elle aussi a hâte de retrouver ses collègues et surtout les habitant.es du 10e arrondissement dans des réunions « en présentiel » et non dans des réunions à distance comme c'est le cas actuellement. La visioconférence n'est sûrement pas une formule parfaite, mais elle permet de faire fonctionner la démocratie municipale dans un cadre clair, respectueux des principes démocratiques et totalement public, car la diffusion par Internet permet aux habitant.es d'assister aux séances du Conseil du 10e arrondissement.

Chaque réunion du Conseil représente pour Mme CORDEBARD un dilemme, car le fait de se réunir physiquement dans une salle de la Mairie n'implique pas seulement les élus, mais également les agents municipaux et les membres de son cabinet qui doivent rester sur le site. Madame la Maire peut, bien évidemment, leur fournir des dérogations. Mais dans cette période de couvre-feu, où le télétravail est fortement encouragé, où la pandémie progresse, où les services de réanimation – y compris dans le 10e arrondissement – sont occupés à plus de 70%, où sont envisagées des règles de confinement dans le week-end et des restrictions supplémentaires, elle estime qu'il n'est pas opportun d'organiser des réunions en présentiel et rappelle qu'en Île-de-France le taux d'incidence est supérieur à 300. Par son jeune âge, M. FORT est plus à l'abri du risque de contracter la maladie sous des formes très graves, ce qui n'est pas le cas d'une partie des d'agents de la Mairie. La formule de la visioconférence permet de mettre tout le monde à égalité et Mme CORDEBARD estime que c'est de sa responsabilité d'assurer la sécurité de ses collègues et de ses collaborateurs, même si elle espère pouvoir bientôt les retrouver

dans des réunions en Mairie. Avant de donner la parole pour les explications de vote, Mme CORDEBARD invite les élus à voter contre le vœu de M. FORT.

Au nom du groupe communiste, **M. JOUSSELLIN** déclare à M. FORT qu'il partage à peu près la totalité de ses considérations. Comme lui, il estime que les échanges sont plus efficaces en présentiel qu'en distanciel, et il pense que la démocratie doit être respectée et ne pas être déconfinée en dernière. S'il n'y avait pas de contraintes sanitaires, il ne serait pas envisageable de continuer à tenir les conseils d'arrondissement par visioconférence. À l'instar de M. FORT, les élus communistes souhaitent ardemment que la prochaine réunion du Conseil puisse se dérouler en présentiel, ce qui signifierait que la crise sanitaire aurait été contenue.

Toutefois, un vœu qui est voté doit être respecté et, à l'heure actuelle, on ignore quelle sera la situation sanitaire de la France, et singulièrement de Paris, dans un mois. Madame la Maire a donné certains chiffres et, effectivement, 71,5% des lits de réanimation sont encore occupés par des patients atteints de COVID-19 dans la région parisienne. La condition sanitaire ne semble malheureusement pas s'améliorer. Et si l'on devait aller vers un resserrement des consignes sanitaires, voire un nouveau confinement, les élus auraient un rôle d'exemplarité à jouer dans le respect des règles sanitaires. Qui plus est, comme Madame la Maire l'a rappelé, il n'y a pas que les élus dans une réunion de Conseil d'arrondissement, il faut également penser aux personnels de la Mairie et aux collaborateurs. Les élus communistes font confiance à la Maire du 10e arrondissement pour prendre la bonne décision au moment voulu en concertation avec les groupes politiques qui sont représentés dans le Conseil. En attendant, ils préfèrent s'abstenir sur le vœu de M. FORT.

M. RAIFAUD remercie M. FORT d'avoir rappelé que la démocratie a besoin d'échanges. Ce qui manque ce sont également tous les échanges informels qui ont lieu avant et après le Conseil entre les élus et avec les habitants venus assister aux séances. Les relations sont plus tendues et moins fluides parce que les élus sont confinés et ne peuvent pas se retrouver ensemble pour des raisons sanitaires. M. RAIFAUD est persuadé que tous les présents regrettent cette situation. Malheureusement, le vœu de M. FORT arrive à un moment où le tour de vis semble aller plutôt dans le sens contraire. Les élus sont tenus à être exemplaires à tout moment sur le respect de la distanciation physique et dans la lutte contre l'épidémie. Pour cette raison, le groupe écologiste ne peut souscrire au vœu de M. FORT, malgré son envie de retourner sur les bancs du Conseil d'arrondissement.

Mme DUMOULIN remercie à son tour M. FORT pour son vœu qui rappelle la nécessité de maintenir au maximum l'effectivité de la vie démocratique locale, qui passe aussi par le partage en espace commun et permet des échanges de nature autre que par visioconférence. C'est la raison pour laquelle les élus du groupe Génération.s partagent l'idée qu'un Conseil d'arrondissement uniquement par voie dématérialisée n'est pas souhaitable. Toutefois, le vœu de M. FORT a été déposé avant les dernières annonces gouvernementales de jeudi 25 février et pourrait peut-être être retiré. La réalité de la crise sanitaire oblige les élus à faire preuve de prudence pour préserver la santé de tout le monde, qu'il s'agisse des habitant.es de l'arrondissement, des agents de la Ville, des membres du cabinet et des élus eux-mêmes. La réalité de la pandémie à Paris, l'absence de certitudes en matière de pronostiques fait qu'il n'est pas possible de valider une demande de « retour à la normale » pour le prochain Conseil d'arrondissement. C'est pourquoi, tout en partageant les considérations de M. FORT, les élus du groupe Génération.s voteront contre son vœu.

Mme VERSINI déclare qu'elle votera contre le vœu de M. FORT parce qu'elle le trouve incompréhensible. La crise sanitaire est une réalité qui ne concerne pas seulement Paris et la France, mais le monde entier. Les dirigeants des différents pays ont pris des décisions, quelles qu'elles soient, et nous sommes tous responsables les uns des autres. S'il est vrai en effet que les plus âgés sont les plus en danger, un grand nombre de jeunes tombent malades de COVID-19 avec des conséquences très lourdes. Le 17 mars 2020 a marqué le début du confinement en France, et un an plus tard le pays n'est pas encore sorti d'affaire, car le gouvernement a annoncé un possible reconfinement le week-end. Il ne faut pas perdre du temps à débattre sur un vœu que Mme VERSINI juge inapproprié face à la gravité de la situation.

Mme CORDEBARD demande à M. FORT s'il souhaite ajouter quelques mots.

M. FORT observe que, dans un esprit constructif, les élus auraient pu proposer, par exemple, que les prochains Conseils d'arrondissement soient organisés en présentiel en fonction de la situation sanitaire et en absence d'un nouveau confinement. Par ailleurs, personne n'ignore que les agents de la Ville continuent de venir travailler à la Mairie et que tous les élus bénéficient d'une autorisation pour se déplacer. L'idée du vœu n'est pas de rassembler des foules, mais de servir la démocratie locale. M. FORT pense qu'au fond les élus partagent les mêmes aspirations, mais il note une petite pointe d'hypocrisie dans la réponse de certains d'entre eux. Ainsi, il se demande si lors du prochain Conseil de Paris, qui aura lieu sous peu, ceux qui ont l'intention d'y participer demanderont à Mme HIDALGO d'organiser une réunion par visioconférence plutôt que de consentir à se rendre physiquement à l'Hôtel de Ville.

Mme CORDEBARD répond à M. FORT que pour le 10e arrondissement c'est de sa responsabilité de prendre des décisions, et lui assure qu'elle se pose la question du présentiel avec beaucoup de sérieux. Elle propose ensuite aux élus d'exprimer leurs intentions de vœu.

Le vœu relatif à l'organisation des prochains Conseil d'arrondissement présenté par M. FORT est rejeté à la majorité (13 votes contre, 7 abstentions, 1 vote pour).

Mme CORDEBARD remercie tous les présents et les informe que la diffusion en ligne des séances du Conseil leur a permis d'atteindre un public plus vaste. Que les prochaines réunions se déroulent en distanciel ou en présentiel, il faudra continuer de les diffuser en ligne afin de permettre aux personnes qui ne peuvent pas se rendre à la Mairie d'y assister. Elle souhaite à tout le monde une bonne soirée et rappelle que la prochaine réunion du Conseil d'arrondissement se tiendra le mardi 30 mars à 18h30.

*La séance est levée à **21h21**.*